

Rapport d'activités



syndicat mixte du
bassin des sorgues

2016

Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues
La Passerelle - 1, Chemin des Palermes
84320 Entraigues sur la Sorgue
Tél. : 04.90.83.68.25
smbs@laSorgue.com - www.laSorgue.com

Une évolution pas une révolution !

GeMAPI, SOCLE... ces acronymes ont beaucoup fait parler d'eux pendant toute l'année 2016 et occuperont encore beaucoup de place dans les échanges et les rencontres en 2017.

GeMAPI, pour **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations, est la nouvelle compétence obligatoire que devront assurer d'ici le 1^{er} janvier 2018 les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (Communautés d'Agglomération, Communautés de Communes...). Les enjeux financiers et de responsabilités de cette compétence obligatoire portent essentiellement sur la mission « défense contre les inondations et contre la mer » et sur une nouvelle notion : les systèmes d'endiguement. En effet, au 1^{er} janvier 2018, il appartiendra aux Communautés :

- 1/ de définir les « zones à protéger » contre les inondations, le niveau de protection souhaité et l'ensemble des ouvrages assurant cette protection ;
- 2/ de réaliser les travaux de mise à niveau nécessaires et de pourvoir à l'entretien et à la gestion de ces ouvrages.



Les autres missions relevant de la compétence GeMAPI, à savoir *l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines*, ne sont pas une révolution, puisque ces missions sont depuis 1998 assurées par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

A noter que cette nouvelle compétence n'enlève en rien les obligations légales incombant aux propriétaires riverains de cours d'eau (entretien du lit et des berges par exemple) ou aux propriétaires d'ouvrages (digues, seuils, vannes...).

Pour faciliter la mise en œuvre de cette « nouvelle » compétence, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues s'est fortement mobilisé au cours de l'année 2016. En qualité de coordonnateur du groupement de commandes constitué avec ses homologues des bassins du Lez, de l'AEygues, de la Meyne, de l'Ouvèze et de Sud Ouest Mont Ventoux, une vaste réflexion a été menée avec les Communautés d'Agglomération et de Communes concernées, pour élaborer un Schéma d'Organisation et de mutualisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) sur le territoire des affluents de rive gauche du Rhône en Vaucluse et en partie sur la Drôme. Ce travail doit aboutir courant 2017. **Notre objectif : conserver une gestion globale, cohérente et concertée par bassin versant, gage d'efficacité notamment en matière de gestion du risque inondation.**

L'année 2016 a également été marquée par la fin du 2^{ème} contrat de rivière « Les Sorgues » 2010-2015 avec l'adoption, à l'unanimité des membres du Comité de rivière, du bilan technique et financier en fin d'année. Une large consultation a également été engagée pour établir une évaluation de la procédure Contrat de rivière et un bilan de l'animation et de la communication réalisées par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues. Les résultats seront présentés au Comité de rivière courant 2017.

Ce rapport d'activités 2016 vous permettra de (re)découvrir la multitude et la diversité des actions réalisées ou engagées par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues au cours de cette année.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus des communes et intercommunalités membres, nos partenaires techniques, financiers et associatifs, ainsi que tous les agents du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, pour leur implication et leur soutien au quotidien.

Plus que jamais, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues doit être au service de ses membres et de leurs administrés, citoyens du bassin des Sorgues. En qualité de citoyens, ces derniers méritent également d'être sensibilisés à la fragilité de ce patrimoine naturel qu'est le réseau des Sorgues, pour mieux l'apprécier et surtout le respecter. C'est ce défi que nous entendons relever au cours des prochaines années.

Bien cordialement,
Le Président, Guy MOUREAU



Sommaire



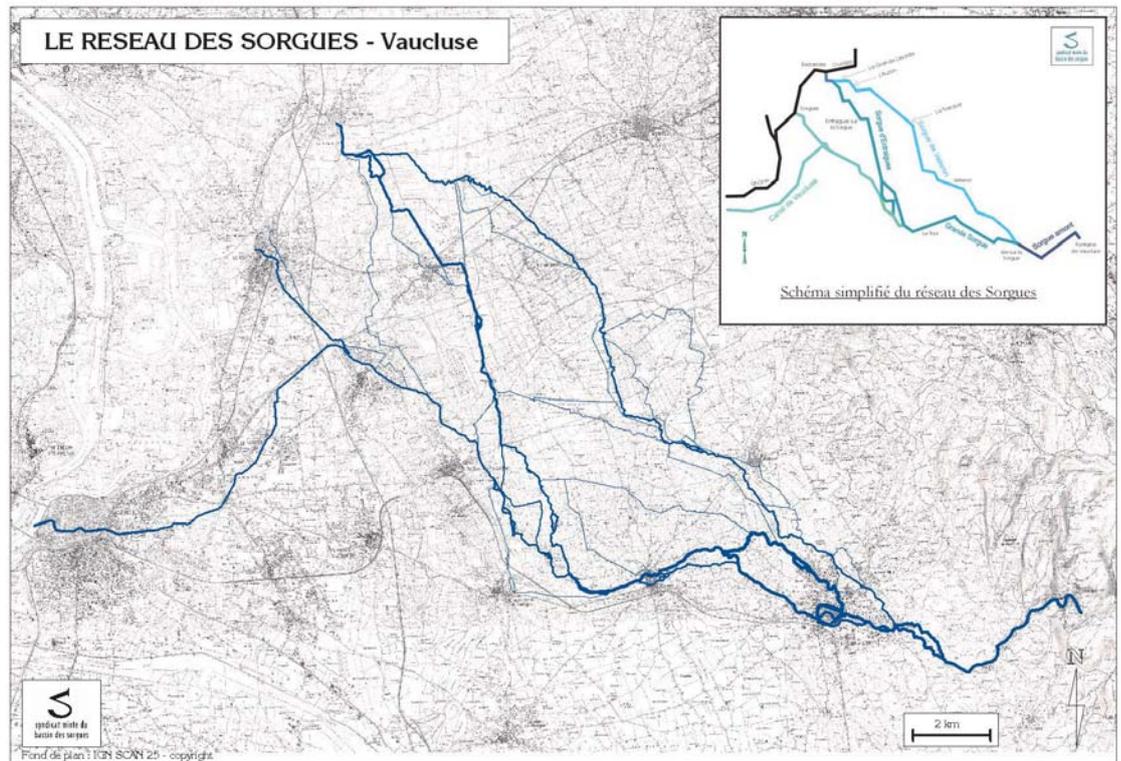
syndicat mixte du
bassin des sorgues

Table des matières des actions réalisées.....	2
Pourquoi un syndicat de bassin sur les Sorgues ?.....	3
Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues	4
Son Comité et Bureau Syndical.....	5
Son fonctionnement et ses missions statutaires.....	7
Son équipe technique et administrative	8
Résultats comptables de l'exercice 2016	9
Les actions réalisées en 2016.....	10

Les actions réalisées	10
<u>Les opérations de gestion intégrée et durable</u>	
Elaboration du S.O.C.L.E.....	11
Promouvoir une gestion cohérente des rivières par bassin versant.....	13
Elaboration du bilan du Contrat de Rivière « les Sorgues »	14
Conseils sur les documents de planification urbaine	15
Schéma de préservation et de valorisation des bords de Sorgues.....	16
Acquisitions foncières 2016	17
Connaissance du fonctionnement du karst	19
Suivi pluriannuel de la qualité de l'eau.....	20
Rassemblement et classement des archives	21
<u>Les opérations de restauration et d'entretien du lit, des berges et des ouvrages</u>	
Mise en place de passes à poissons.....	22
Lutte contre la maladie du chancre coloré	23
Réhabilitation de la ripisylve	24
Entretien des chenaux d'écoulements des affluents et réaux	25
Reprise du mur-berge de la Cigarette à L'Isle/Sorgue	26
Reprise du mur-berge du Quai Rouget de L'Isle à L'Isle/Sorgue	27
Reprise du mur-berge du vieil Hôpital à Velleron	28
Essai de reconstruction du mur-berge de Campredon à L'Isle/Sorgue.....	29
Reprise de la berge du réal de Monclar au Thor	30
Petits travaux sur berges et ouvrages hydrauliques	31
Travaux d'entretien sur le siphon de la mayre des Roubières	32
<u>Les opérations de lutte contre les espèces végétales invasives</u>	
Réguler la jussie (<i>Ludwigia grandiflora</i>)	33
Réguler le bourreau des arbres (<i>Periploca graeca</i>)	34
Réguler le raisin d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)	35
Réguler l'ailante (<i>Ailanthus altissima</i>)	36
<u>Les opérations de gestion des inondations</u>	
Contrôle et entretien du Canal de Vaucluse.....	37
Entretien annuel du Canal de Vaucluse	38
Réguler les populations de ragondins.....	39
Modélisation du débit de la Fontaine de Vaucluse	40
Faire bénéficier aux communes du bassin du service « Prédicte »	41
Gérer les stations de pompage de St Sauveur et des Campsec	42
<u>Les opérations relative à Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon »</u>	
Animation du site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon »	43
<u>Les opérations d'information et de sensibilisation</u>	
Diffusion de communiqués	44
Informers les citoyens de demain : Les Sorgues à l'école 2015-2016.....	45
Informers les citoyens de demain : Les Sorgues à l'école 2016-2017.....	47
Présentations publiques	48
Partager notre expertise technique	49
Site Internet www.laSorgue.com	50

Pourquoi un syndicat de bassin des Sorgues ?

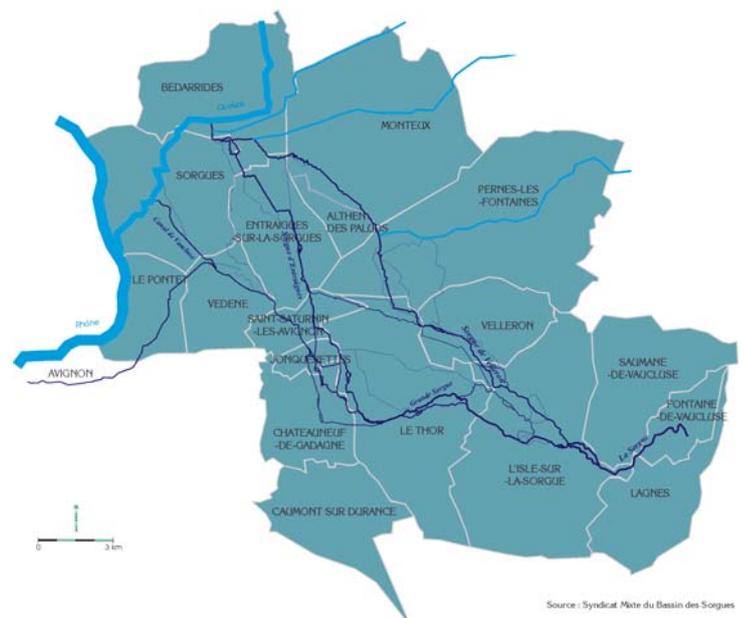
La gestion d'une rivière concerne tous les habitants du bassin versant, ce qui justifie que les communes concernées se regroupent pour assurer cette mission.



Par ailleurs, certains dossiers ne peuvent être **traités efficacement et durablement** qu'à l'échelle de l'ensemble du cours d'eau.

Enfin, le principe du regroupement permet de **mobiliser des moyens et des niveaux de compétence** qui ne seraient pas forcément accessibles aux petites collectivités.

Il permet aussi des **économies d'échelle**.

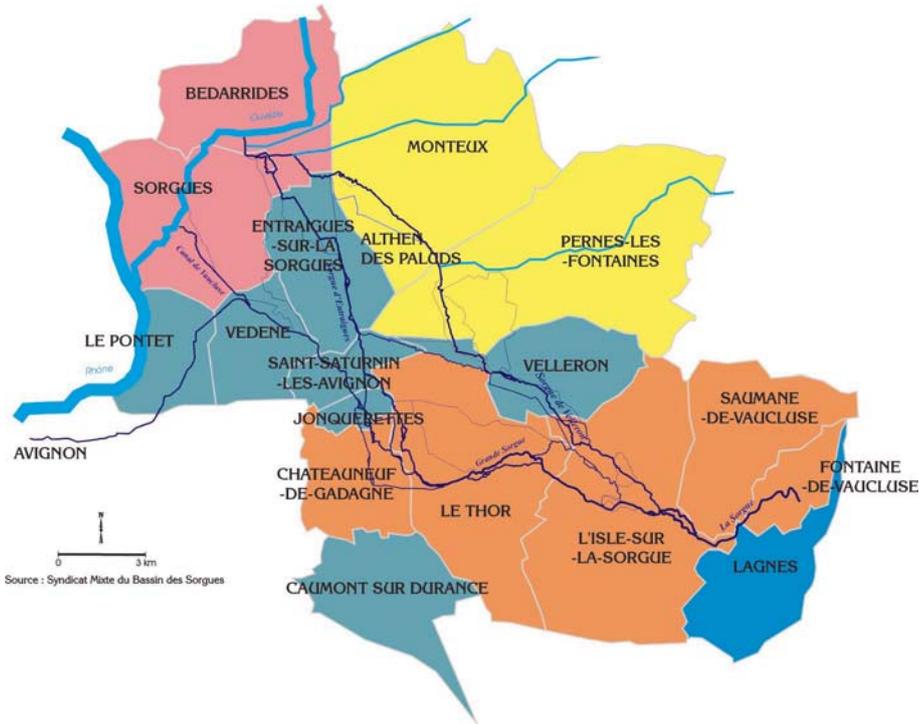


Le territoire d'intervention du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS)

Le Syndicat est l'**interlocuteur privilégié des partenaires institutionnels** pour ce qui concerne la Sorgue (*services de l'Etat, Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil Départemental, Fédération de pêche, etc.*). Il anime le **Contrat de Rivière « Les Sorgues »**, le site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon » et le **Comité Local de la Sorgue amont**.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

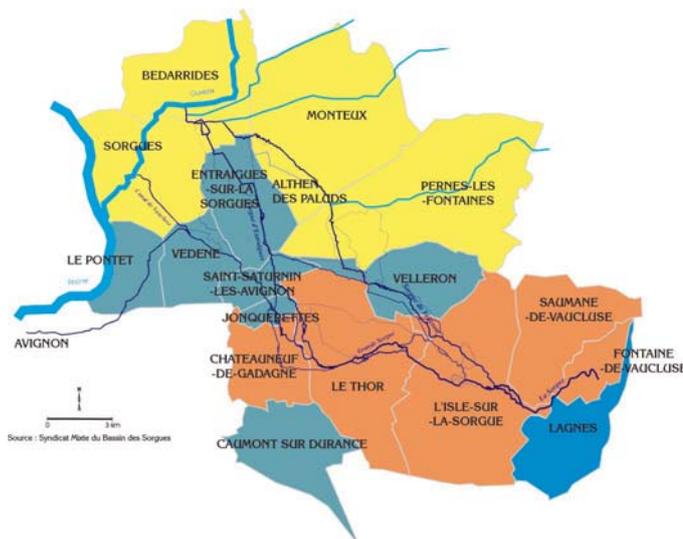
Depuis le 1er janvier 2014, il n'existe plus qu'un syndicat unique chargé de la gestion de la Sorgue : Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS).



Le territoire d'intervention du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues en 2016

- Communes situées sur le territoire de la CA du Grand Avignon
 - Communes situées sur le territoire de la CC des Pays de Rhône et Ouvèze
 - Communes situées sur le territoire de la CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
 - Communes situées sur le territoire de la CC Sorgues du Comtat
 - Communes situées sur le territoire de la CC de Coustellet
- } Adhésion des intercommunalités au SMBS
} Adhésion des communes au SMBS

*A noter qu'au 1er janvier 2017, les communes de **Bédarrides et Sorgues** ont quitté la Communauté de communes des Pays du Rhône et Ouvèze pour rejoindre la Communauté de communes **Les Sorgues du Comtat**. Cette dernière est devenue membre du SMBS pour les communes d'Althen des Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes les Fontaines et Sorgues.*



Le territoire d'intervention du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues en 2017

- Communes situées sur le territoire de la CA du Grand Avignon
- Communes situées sur le territoire de la CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
- Communes situées sur le territoire de la CC Sorgues du Comtat
- Communes situées sur le territoire de la CA Luberon Monts de Vaucluse

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues est composé de 21 délégués au 1er janvier 2017

- 8 délégués titulaires et 7 délégués suppléants désignés par la **Communauté d'Agglomération du Grand Avignon**

Titulaires

Mme ANCEY Dominique (Jonquerettes)
M. HEBRARD Joris (Le Pontet)
M. FAVIER Jean (Saint-Saturnin lès A.)
M. MALEN Serge (Saint Saturnin lès A.)

M. PONCE Michel (Velleron)
M. GUIN Joël (Vedène)
M. FOUILLER Joël
(Caumont-sur-Durance)
M. MOUREAU Guy
(Entraigues sur la Sorgue)

Suppléants

M. BELLEGARDE Daniel (Jonquerettes)
(non désigné)
M. MAHU Thomas (Saint-Saturnin lès A.)
M. GROSJEAN Pascal
(Caumont-sur-Durance)
Mme NORMAND Marie (Velleron)
Mme GOTTRA Chantal (Vedène)
Mme JULIEN Renée
(Caumont-sur-Durance)
Mme PELLEGRINI Galina
(Entraigues sur la Sorgue)

- 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants désignés par la **Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV)**

Titulaires

M. GONZALVEZ Pierre
(L'Isle sur la Sorgue)
M. SERRE Denis
(L'Isle sur la Sorgue)
Mme SCHNEIDER Estelle (Le Thor)
M. MOLLAND Pierre
(Châteauneuf de Gadagne)
M. PASTOR Roland
(Fontaine de Vaucluse)
Mme ETIENNE Monique
(Saumane de Vaucluse)

Suppléants

M. GERMAIN Ludovic
(L'Isle sur la Sorgue)
M. BELLET Daniel
(L'Isle sur la Sorgue)
M. BAYON DE NOYER Yves (Le Thor)
M. GEREN Philippe
(Châteauneuf de Gadagne)
M. BAFFONI Eddie
(Fontaine de Vaucluse)
Mme AYME-ALLEMAND Patricia
(Saumane de Vaucluse)

- 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants désignés par la **Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat (CCSC)**

Titulaires

Mme TORT Maryse (Bédarrides)
M. SOLER Serge (Sorgues)
M. GARCIA Stéphane (Sorgues)

M. FOURNET Denis
(Althen des Paluds)
Mme ESPENON Evelyne (Monteux)
M. GABERT Pierre (Pernes les Fontaines)

Suppléants

M. TORT Christian (Bédarrides)
Mme BRAUD Sandrine (Sorgues)
Mme MURZILLI Véronique (Sorgues)

M. PARIGOT Georges
(Althen des Paluds)
Mme MILLET Annie (Monteux)
Mme LAFAÛRE Françoise
(Pernes les Fontaines)

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant désigné pour la commune de **Lagnes**

Titulaire

M. LEROUX Jean-Pierre (Lagnes)

Suppléant

Mme CLAUZON Christiane (Lagnes)

Ces délégués ont élu leur bureau,
composé d'un Président
et de 4 Vice-présidents



M. MOUREAU
Président



M. PASTOR
Vice-président



M. GARCIA
Vice-président

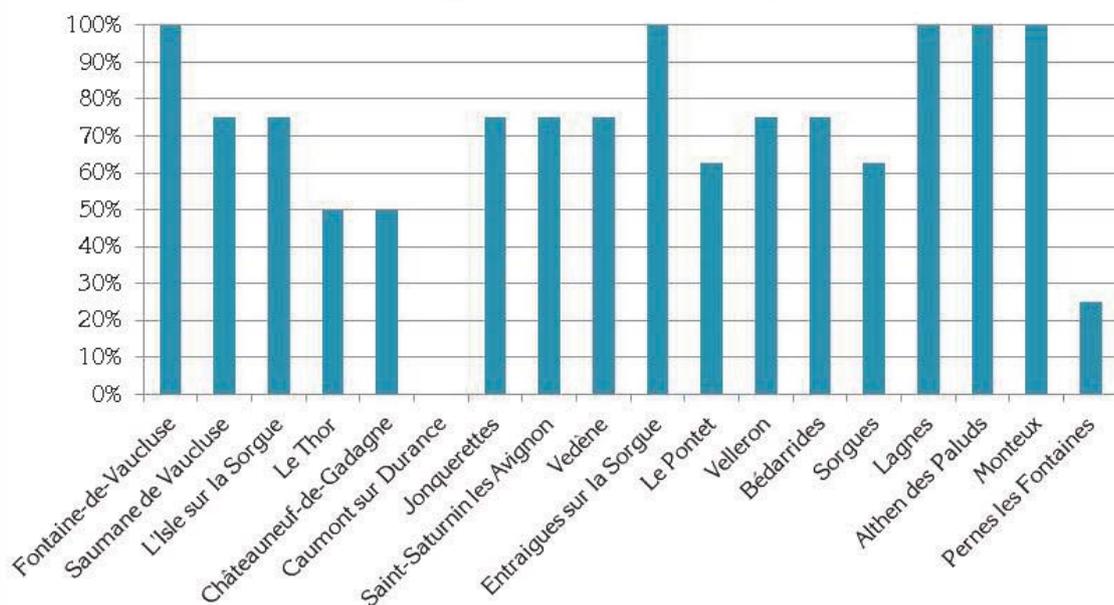


M. GUIN
Vice-président



M. SERRE
Vice-président

Taux de participation aux votes (présence + pouvoir)
lors des Comités Syndicaux de 2016, par commune



Réunion du Comité
Syndical, au siège du
SMBS à Entraigues sur
la Sorgue

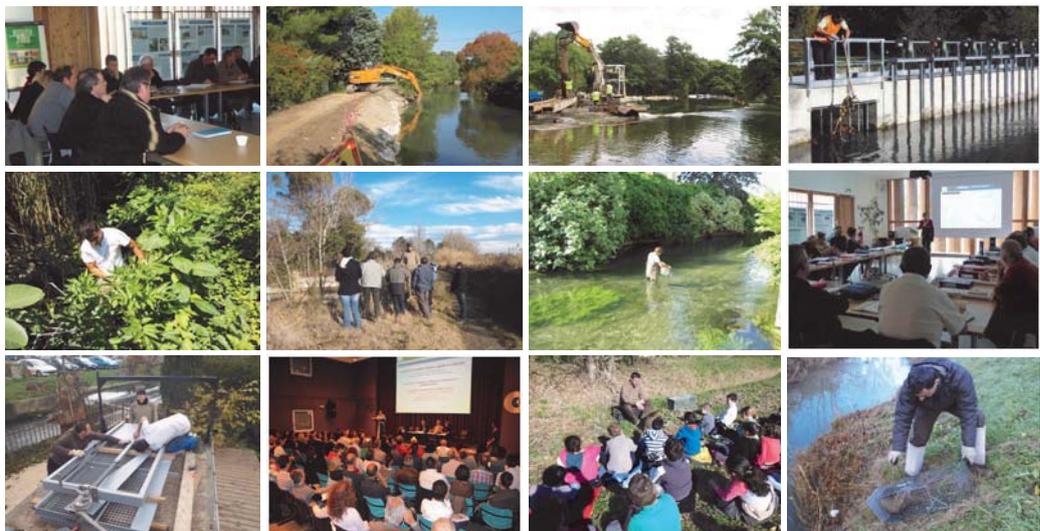
Son fonctionnement et ses missions statutaires

Les compétences statutaires du Syndicat

lui permettent de mener une gestion intégrée des milieux aquatiques à l'échelle du bassin des Sorgues, et de contribuer à la conciliation des usages en participant à :

- La mise en œuvre et l'animation de politique partenariale (*Contrat de rivière, Chartes, SAGE, PAPI, Natura 2000...*).
- La restauration hydromorphologique des cours d'eau (aménagement et entretien du lit et des berges...).
- L'entretien et la restauration des canaux appartenant aux Communes et reconnus d'intérêt général.
- La protection et la restauration de la biodiversité :
 - en contribuant à la remise en bon état des continuités écologiques des cours d'eau (piscicoles, ripisylve...),
 - en contrôlant et régulant les espèces invasives,
 - en favorisant une gestion piscicole équilibrée garante de la spécificité des Sorgues.
- L'entretien, la gestion et l'aménagement du Canal de Vaucluse, de ses canaux annexes reconnus d'intérêt général et ses extensions futures (*3^{ème} branche du Canal de Vaucluse, bassins de régulation...*).
- L'entretien et la gestion des ouvrages hydrauliques reconnus d'intérêt général dont la liste est fixée en annexe des statuts pour les ouvrages du Canal de Vaucluse et par délibération du Comité syndical pour les ouvrages du réseau des Sorgues.
- La réduction de l'aléa ou de la vulnérabilité du risque inondation définie dans le cadre d'une étude globale et intégrée du bassin versant (*météorologie...*).
- L'évaluation de la vulnérabilité de la ressource karstique sur le périmètre de l'impluvium.

A ce titre, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues est associé à l'élaboration des documents d'urbanisme types Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) et Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).



Son équipe technique et administrative

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire de 13 personnes, chargée de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des décisions prises au sein du Comité Syndical.



Laurent RHODET
Directeur



Christel TENTORINI
Responsable Technique



Dorothée DE-ZORDI
Responsable Administrative



Sophie LELIEVRE
Chargée de missions



Naïs FEVRE
Chargée de missions



Gilles PRIORESCHI
Technicien Rivière et Canal



Arnaud MILLION
Technicien Rivière



Sylvain JEANDEL
Technicien Rivière



Gilles DOUCENDE
Garde Rivière



Yvan ROUX
Garde Canal et Rivière



Jérémie SEFFUSATTI
Garde Canal et Rivière



Céline DURAND
Assistante Administrative



Céline PETIT
Secrétaire

Les contributions des structures membres et les subventions des partenaires institutionnels

constituent les deux ressources financières principales.

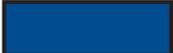
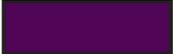
Ces aides sont destinées soit au **fonctionnement général** de la structure, soit à la réalisation d'**opérations d'investissement**.

Résultat comptable de l'exercice 2016 (d'après le compte administratif 2016)

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2016 :		Résultat de l'exercice 2016 :	
Dépense :	1 079 044,64 €	Dépense :	935 249,14 €
Recettes :	1 604 718,32 €	Recettes :	1 966 109,11 €
Résultat d'exécution :	525 673,68 €	Résultat d'exécution :	1 030 859,97 €
Résultat 2015 reporté :	0 €	Résultat 2015 reporté :	-409 388,77 €
Résultat de clôture (à reporter en 2017)	525 673,68 €	Résultat de clôture (hors RAR) (à reporter en 2017)	621 472,20 €
RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE (2 SECTIONS)			
Excédent de 1 147 144,88 €			
RÉSULTAT RESTES À RÉALISER (RAR)			
Dépenses d'investissement		180 068,36 €	
Recettes d'investissement		1 244 033,07 €	
Résultat des RAR		1 063 964,71 €	
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2016			
Excédent de 2 211 109,59 €			

Les actions réalisées en 2016

Les opérations réalisées en 2016 par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues sont résumées dans les pages suivantes par des fiches synthétiques ayant les codes couleurs ci-dessous :

-  Les opérations de gestion intégrée et durable
-  Les opérations de travaux de restauration et d'entretien du lit, des berges et des ouvrages
-  Les opérations de lutte contre les espèces végétales invasives
-  Les opérations de gestion des inondations
-  Les actions liées à Natura 2000
-  Les opérations d'information et de sensibilisation

QUELQUES CHIFFRES CLEFS SUR LA SORGUE

Les collectivités concernées par la Sorgue

18 communes
140 275 habitants
3 Communautés de Communes
1 Communauté d'Agglomération
1 Syndicat de bassin

La rivière

1 860 km² de bassin versant total (impluvium, affluents et Sorgues)
270 km² de bassin versant de la plaine des Sorgues
500 km de Sorgues
180 km de Sorgues principales

Les débits

18,6 m³/s de débit moyen mensuel
5 m³/s de débit moyen mensuel sec d'occurrence 5 ans
Débit minimum observé : 3,10 m³/s (oct. 2007)
Débit maximum observé : 85 m³/s (11 janv. 1994)



syndicat mixte du
bassin des sorgues

Élaboration du Schéma d'Organisation et de mutualisation des Compétences Locales de l'Eau – SOCLE, sur le territoire des affluents de rive gauche du Rhône Vaucluse et Drôme

Objectifs

Au 1^{er} janvier 2018, les communautés de communes, d'agglomération... vont être détenteur de la **nouvelle compétence obligatoire GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** définie par la loi MAPTAM du 27/01/2014.

Sur le territoire des affluents rive gauche du Rhône de Vaucluse et Drôme, tous les bassins versants sont d'ores et déjà couverts par un syndicat mixte de gestion. Ces structures exercent déjà plus ou moins une partie des compétences GEMAPI **mais exercent également d'autres missions indispensables à une gestion globale et intégrée des cours d'eau.**

La démarche SOCLE vise à aider les communautés à mettre en œuvre cette nouvelle compétence GEMAPI, aux contours mal définis, et de **ne pas détruire la gestion par bassin versant** qui a mis plus de 20 ans à se mettre en place.

Mise en oeuvre

Les Présidents des syndicats mixtes de bassin versant du Lez, de la Meyne, de l'Ouvèze provençale, de l'Aygues, des cours d'eau du Sud Ouest Mont Ventoux et des Sorgues ont décidé de constituer, en 2015, un groupement de commandes, afin de passer des marchés d'études permettant d'élaborer un **Schéma d'Organisation et de mutualisation des Compétences Locales de l'Eau – SOCLE.**

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a été désigné coordonnateur de ce groupement de commandes.

Suite à appel d'offres, le cabinet ESPELIA a été retenu fin 2015 pour réaliser cette mission.

Coût d'objectif : 156 600 € TTC

Plan de financement : AE 40 % / CR PACA 20 % / CD de Vaucluse 20 % / membres du groupement 20 %

Calendrier prévisionnel :

- Été 2015 : constitution du groupement de commandes / élaboration cahier des charges / consultation
- Décembre 2015 : démarrage de l'étude
- **2016 : mise en œuvre de l'étude**
- Mai 2017 : présentation du Schéma
- Juillet 2017 : validation du Schéma
- De juillet à Décembre 2017 : mise en œuvre du schéma et accompagnement des syndicats et des Communautés à la prise de compétence.



Constitution du groupement de commandes



Réunion sur le SOCLE (2016)

Syndicat et EPCI au 1^{er} janvier 2016

Promouvoir une gestion cohérente des rivières par bassin versant

Objectifs

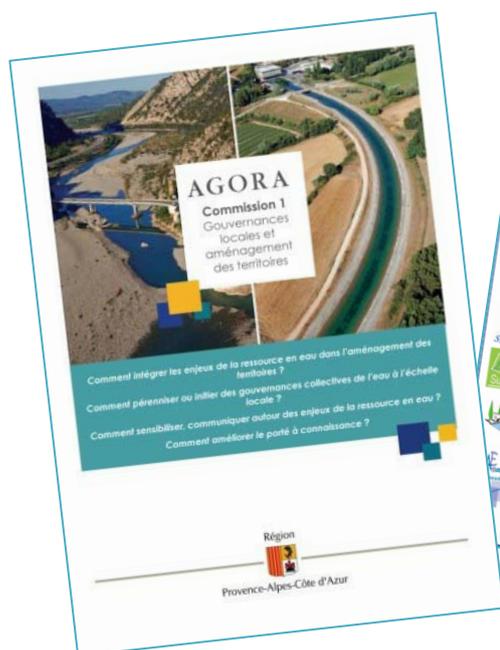
La loi MAPTAM n° 2014-58 du 27 janvier 2014 a affecté au bloc communal (communes avec transfert obligatoire aux Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre – EPCI FP) une nouvelle compétence obligatoire de **GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations – GEMAPI**. Elle incite par ailleurs les détenteurs de cette nouvelle compétence à ce regrouper au sein de Syndicats mixtes de gestion par bassin versant pouvant être labélisés EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) ou EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Afin d'aider les EPCI FP à mettre en œuvre cette nouvelle compétence GEMAPI, aux contours mal définis, et de **ne pas détruire la gestion par bassin versant qui a mis plus de 20 ans à se mettre en place**, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a engagé différentes actions.

Mise en oeuvre

En 2016, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a participé à :

- **2 Comités de pilotage EPAGE-GEMAPI** organisé par le Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques (RRGMA) PACA ;
- **1 Groupe rivière Élus**, instance informelle de discussion entre les Présidents des Syndicats de rivière de Vaucluse ;
- **2 journées consacrées à la compétence GeMAPI** organisée par l'ARPE PACA – RRGMA le 28/04/2016 ([voir la vidéo](#)) et par l'ARRA le 09/12/2016 ;
- **aux travaux de l'AGORA** (Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères) **de la Région PACA** suite à l'élection de Guy MOUREAU, Président du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues en qualité de Président de la Commission gouvernances locales et aménagement des territoires ;



Objectifs

L'étude bilan, évaluation et perspectives d'un contrat de rivière est une démarche qui vise à **assurer la pérennité des actions mises en place et des investissements réalisés** dans le cadre du contrat, ainsi qu'à fournir des pistes pour poursuivre la prise en compte des cours d'eau dans leur globalité. Il est donc important, avant de s'engager dans toute nouvelle action, d'évaluer l'efficacité de la démarche qui vient de s'achever.



Mise en oeuvre

Le Syndicat Mixte du bassin des Sorgues a engagé Mlle Naïs FEBVRE en renfort ponctuel, à partir d'avril 2016, en tant que chargée de missions dont la mission principale était la réalisation du bilan du Contrat de Rivière.

L'élaboration du bilan a consisté dans un premier temps à **récolter les informations techniques et financières** des actions inscrites au Contrat de Rivière auprès des 21 maîtres d'ouvrage.

Un **état des lieux** intégrant l'évolution du territoire et le bilan technico-financier issu de l'analyse des informations récoltées ont été réalisés.

Cette première étape du bilan a été **validée par le Comité de Rivière** lors de la réunion de présentation qui s'est déroulée le 22 novembre 2016.



Réunion du Comité de Rivière du 22/11/16



Cette réunion a également été l'occasion **d'introduire la deuxième étape du bilan** : l'« évaluation du fonctionnement de la procédure et accompagnement dans l'animation territoriale et la communication », réalisée par l'agence de communication Génopé. Cette 2^e étape consiste, dans un premier temps, à recueillir les avis des acteurs locaux concernés par la gestion des Sorgues sous la forme de réunions collectives et d'entretiens individuels, afin d'évaluer la démarche. Dans un deuxième temps, elle vise à formuler des recommandations et des perspectives qui pourraient succéder à ce deuxième Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015.

Coûts de l'étape 1 du bilan : frais de fonctionnement du SMBS

Couverture du bilan technico-financier

Objectifs

Aider à une **meilleure intégration des enjeux du bassin des Sorgues** (préservation des milieux naturels, risque d'inondation, qualité de l'eau...) dans les démarches de planification urbaine et d'aménagement du territoire (Plans Locaux d'Urbanisme, Schémas de Cohérence Territoriale et Schéma Régional de Cohérence Ecologique).



Mise en oeuvre

Fort de l'expérience acquise depuis 2011 en matière de conseils sur les questions de planification urbaine et de maîtrise foncière, le SMBS a poursuivi en 2016 son **assistance technique aux collectivités**, en particulier dans le cadre de l'élaboration ou la révision de 10 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

- ✦ PLU de Pernes les Fontaines
- ✦ PLU de Châteauneuf de Gadagne
- ✦ PLU d'Entraigues sur la Sorgue
- ✦ PLU de L'Isle sur la Sorgue
- ✦ PLU de Le Pontet
- ✦ PLU de Le Thor
- ✦ PLU de St Saturnin-lès-Avignon
- ✦ PLU de Saumane de Vaucluse
- ✦ PLU de Vedène
- ✦ PLU de Velleron



Extrait du zonage du PLU sur le centre ville de la commune de Le Thor

Réalisations

✓ **Le conseil du SMBS aux collectivités dans le cadre des PLU a consisté en :**

- la **collaboration** avec les **bureaux d'études** en charge de la rédaction des PLU ;
- la **transmission d'avis techniques** aux communes sur les Projets d'Aménagement et de Développement Durables, les projets de Zonage et les projets de Règlement des PLU ;
- la **participation à des réunions de travail** avec les communes ;
- des **visites de terrain**, éventuellement en présence des services urbanisme des communes et des bureaux d'étude ;
- la **participation, en tant qu'organisme technique associé, aux réunions de concertation** organisées par les communes, notamment celles des Personnes Publiques Associées (PPA) ;
- la formulation et la **transmission d'avis motivés et argumentés du Conseil Syndical du SMBS** sur les PLU arrêtés. En 2016, ce sont 7 PLU qui ont fait l'objet d'un avis technique officiel du SMBS :
 - PLU de Pernes les Fontaines (Avis formulé en mars 2016) ;
 - PLU de Chateauneuf de Gadagne (Avis formulé en juin 2016) ;
 - PLU de l'Isle sur la Sorgue (Avis formulé en juillet 2016) ;
 - PLU de Le Thor (Avis formulé en septembre 2016) ;
 - PLU de Saint Saturnin-lès-Avignon (Avis formulé en septembre 2016) ;
 - PLU de Saumane de Vaucluse (Avis formulé en octobre 2016) ;
 - PLU de Velleron (Avis formulé en décembre 2016).

Objectifs

Fondée sur une logique de gestion intégrée, cette démarche a pour objectif **d'améliorer la fonctionnalité de l'écosystème des Sorgues**.

Elle consiste à reconquérir, par l'action foncière, l'espace rivulaire des Sorgues et les espaces de zones humides patrimoniales associées, afin de mieux les préserver. Elle permet également de limiter la spéculation foncière sur les terrains en bords de Sorgue.

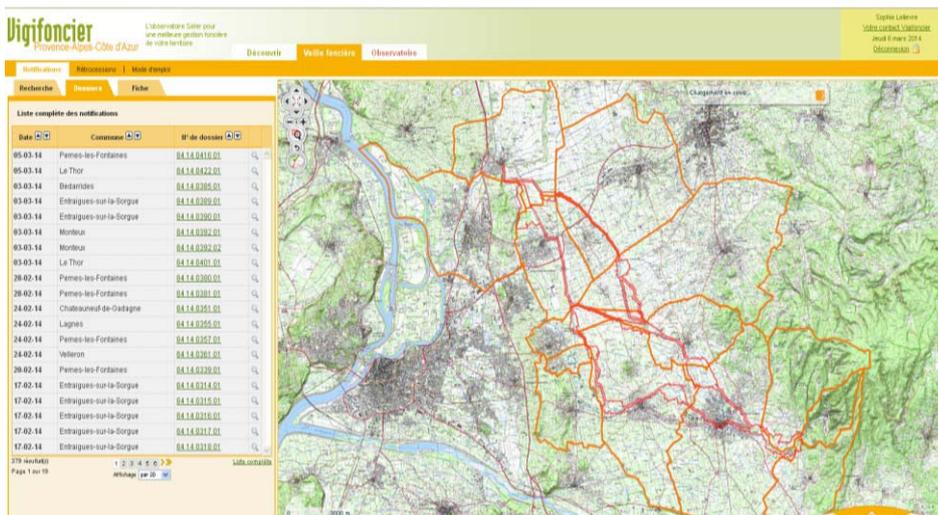


Mise en oeuvre

Le SMBS est bénéficiaire de la préemption pour raison environnementale de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), au titre de son inscription dans le cadre d'une convention en faveur des zones humides, intervenue entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la SAFER PACA. Ainsi, il reçoit les notifications des ventes qui se produisent dans un périmètre de surveillance correspondant aux parcelles de bords de Sorgues et aux zones humides associées. A la demande du SMBS, la SAFER peut, pour ces ventes notifiées, procéder à une préemption à titre environnemental au bénéfice du SMBS.

Le partenariat avec la SAFER a permis en 2016 :

- De **poursuivre la surveillance des notifications de ventes de parcelles** : le SMBS a reçu 19 notifications de vente de parcelles en bords de Sorgues et zones humides associées. Ces dossiers ont été analysés et classés.
- De **contribuer à maîtriser les prix du foncier** : le SMBS a utilisé le Droit de Préemption de la SAFER comme un mode de maîtrise des prix en demandant la préemption sur les biens vendus à des prix élevés (en référence aux estimations de France Domaines). La SAFER a alors porté le dossier en « révision de prix », ce qui ouvre la possibilité au vendeur de retirer son bien de la vente. Dans le cas d'un retrait de vente, le SMBS ne devient pas propriétaire, mais évite la création de références de prix élevés.
- De **mettre en place des démarches de maîtrise foncière**, comme alternatives à l'acquisition.
- D'**acquérir des terrains pertinents pour le maintien et la restauration de la fonctionnalité de l'hydrosystème**.



Date	Commune	Réf. de dossier
05-03-14	Pernes-les-Fontaines	04.14.0111.01
05-03-14	La Thor	04.14.0122.01
03-03-14	Bedandres	04.14.0205.01
03-03-14	Enthaugues-sur-la-Sorgue	04.14.0209.01
03-03-14	Enthaugues-sur-la-Sorgue	04.14.0209.01
03-03-14	Mortoux	04.14.0292.01
03-03-14	Mortoux	04.14.0292.02
03-03-14	La Thor	04.14.0401.01
28-02-14	Pernes-les-Fontaines	04.14.0201.01
28-02-14	Pernes-les-Fontaines	04.14.0201.01
24-02-14	Châteauneuf-de-Gadagne	04.14.0251.01
24-02-14	Lagnès	04.14.0255.01
24-02-14	Pernes-les-Fontaines	04.14.0257.01
24-02-14	Walleron	04.14.0261.01
20-02-14	Pernes-les-Fontaines	04.14.0290.01
17-02-14	Enthaugues-sur-la-Sorgue	04.14.0214.01
17-02-14	Enthaugues-sur-la-Sorgue	04.14.0215.01
17-02-14	Enthaugues-sur-la-Sorgue	04.14.0215.01
17-02-14	Enthaugues-sur-la-Sorgue	04.14.0217.01
17-02-14	Enthaugues-sur-la-Sorgue	04.14.0218.01

Site Internet « Vigifoncier » de la SAFER : il permet au SMBS de visualiser les notifications pour lesquelles il peut requérir le droit de préemption à titre environnemental de la SAFER, et ainsi bénéficier de l'attribution des ventes

 Périmètre de surveillance pour la préemption des ventes au bénéfice du SMBS.



Réalisations

➤ Acquisitions foncières :

- 6 dossiers d'acquisition foncière ont été concrétisés sur 2 communes (Le Thor et Velleron). Ces acquisitions représentent **6 parcelles cadastrales et une surface totale d'environ 2,6 ha.**
- Il a été procédé à la **rédaction, à l'instruction et à la signature des actes d'achat** en partenariat avec la SAFER, les vendeurs et les Offices notariaux.
- Les **dossiers de subventions** ont été élaborés pour le financement à 80 % de ces acquisitions par l'Agence de l'Eau RMC.

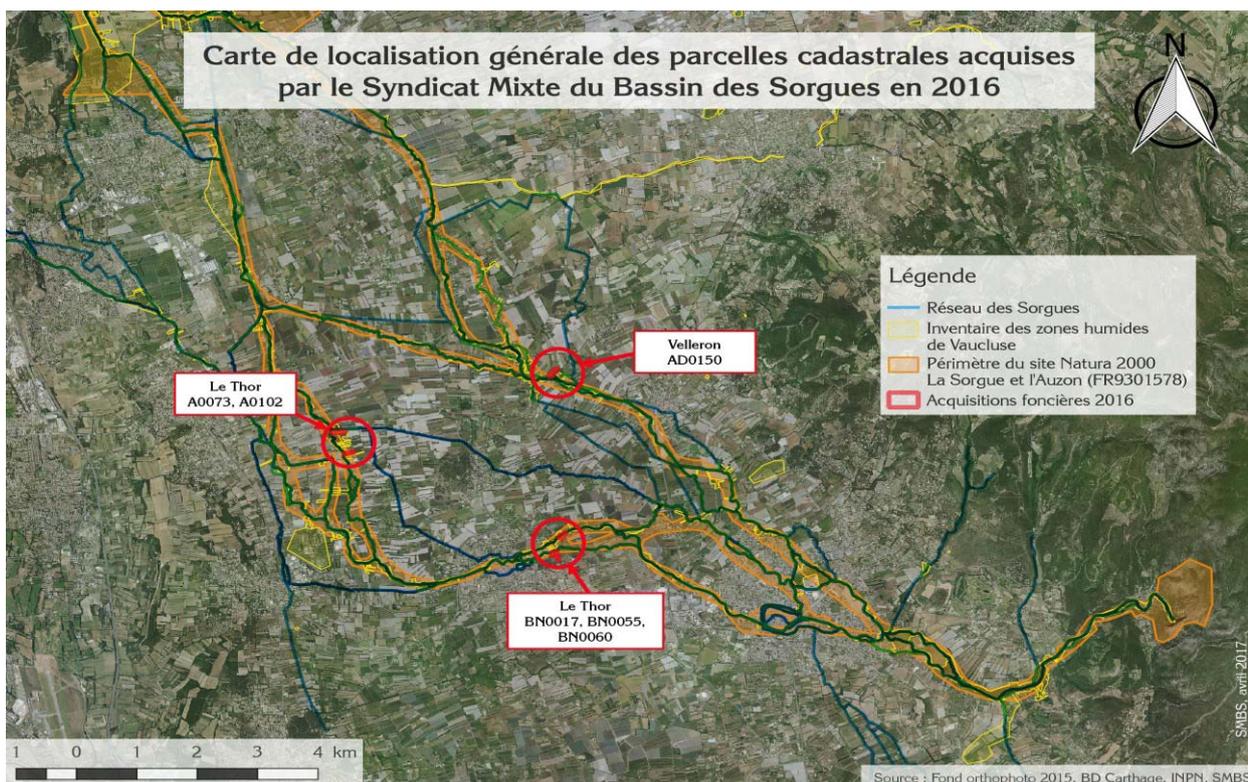


Prairie, commune de Le Thor



Berques, commune de Velleron

Mode d'acquisition	commune	Lieu-dit	Surface (m ²)
Amiable	Le Thor	Le Moulin	3 800
Préemption SAFER	Le Thor	Trentin	5 710
Préemption SAFER	Velleron	Bouteillonne	8 120
Préemption SAFER	Le Thor	Trentin	3 630
Préemption SAFER	Le Thor	Les Estourans	1 601
Préemption SAFER	Le Thor	Les Estourans	2 957
TOTAL			25 818



Objectifs

- ➔ Développement d'un modèle amélioré qui simule en fonction de la pluie, quelle est la recharge de la réserve d'eau souterraine de Fontaine de Vaucluse.
- ➔ Développement d'un outil, la *PaPRIKa toolbox*, en collaboration avec le Service National d'Observation des hydrosystèmes Karstiques (SNO KARST), pour permettre à tous les gestionnaires d'eaux souterraine d'évaluer la vulnérabilité de leur système.

Mise en oeuvre

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues s'est engagé, en 2014, avec le laboratoire EMMAH de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UMR 1114 INRA-UAPV), dans la réalisation d'une thèse de recherche intitulée « *Caractérisation et spatialisation de la recharge des hydrosystèmes karstiques* ».

- ✿ Jusqu'à présent, l'état des réserves d'eau souterraine est estimée à l'échelle de l'aquifère (formation géologique dans laquelle l'eau circule et se stocke). **La recharge** désigne la quantité d'eau annuelle qui renouvelle le stock d'eau souterraine. Au terme d'une année, la recharge peut être positive lorsque la quantité d'eau sortie de l'aquifère par la Fontaine de Vaucluse est inférieure à l'ensemble des précipitations collectées par l'impluvium. Dans le cas contraire, la recharge est négative : l'aquifère est alors en déficit.
- ✿ **La modélisation de la répartition spatiale** de la recharge permet d'affiner notre connaissance du système. Par exemple, en 2008, le bilan global du système était positif, mais en regardant plus en détail, la moitié du système était en déficit. Pour cette modélisation, nous avons pris en compte la répartition spatiale des précipitations, la cartographie des sols et la vulnérabilité de l'aquifère.
- ✿ Pour les besoins de la modélisation, nous avons également revu la **courbe de tarage des débits de la Fontaine de Vaucluse**, pour minimiser les incertitudes.
- ✿ Après nos travaux pour établir la vulnérabilité de l'aquifère de Fontaine de Vaucluse en 2015-2016, nous avons souhaité **mettre à disposition du public les outils SIG développer**. Avec la collaboration du SNO KARST, nous avons financé le développement d'une interface conviviale, qui devrait être disponible via le dépôt de plugin officiel de QGIS courant septembre 2017.



Réalisations

La thèse, débutée fin 2014, a une durée prévisionnelle de 3 ans. Cette deuxième année de recherche a permis :



Le Sorgomètre le 24 novembre 2016

- ➔ d'améliorer notre connaissance du système, notamment la cartographie des sols, de l'occupation du territoire et de préciser l'incertitude des débits de Fontaine de Vaucluse,
- ➔ d'élaborer un nouveau modèle de recharge pour modéliser l'évolution journalière de l'état d'humectation du massif,
- ➔ de mettre à disposition de tous un outil d'estimation de la vulnérabilité des aquifères karstiques.

Objectifs

Compte-tenu des spécificités des Sorgues, le réseau de suivi de la qualité de l'eau de l'Agence de l'Eau est insuffisant. Ainsi, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a mis en place, dès 2001, des investigations complémentaires, en veillant à leur complémentarité avec les autres réseaux de suivi existants (Agence de l'Eau, Conseil Départemental 84, AFB...).

Ces analyses permettent de **surveiller globalement le milieu naturel et son évolution**, de mieux **appréhender les dysfonctionnements et d'en rechercher les causes**. De plus, elles fournissent des indications sur l'impact des efforts menés pour améliorer la qualité du milieu (amélioration de l'assainissement des eaux usées principalement).

Ainsi ce suivi, a permis l'attribution du label « **Rivière en bon état** » de l'Agence de l'Eau pour la Sorque amont en octobre 2016.



Mise en oeuvre

Pour la période 2016-2017, le SMBS réalise annuellement 4 campagnes d'analyses physico-chimiques et 1 campagne de prélèvement d'indices biologiques (invertébrés et diatomées). Les prélèvements physico-chimiques, associés à des mesures de terrain (température, pH...), ont été réalisés par les techniciens du Syndicat et un bilan portant sur les années 2010-2015 a été élaboré par un bureau d'étude spécialisé. Les prélèvements des indices biologiques, ainsi que le rapport d'étude de l'année 2016, ont été réalisés par la Maison Régionale de l'Eau.

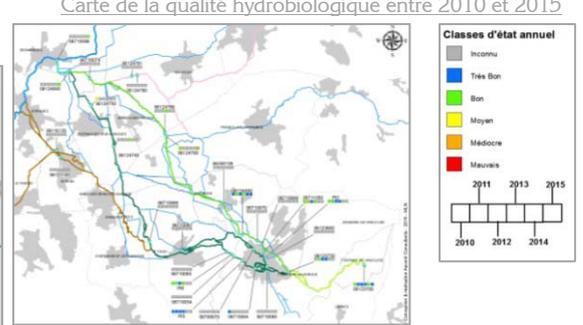
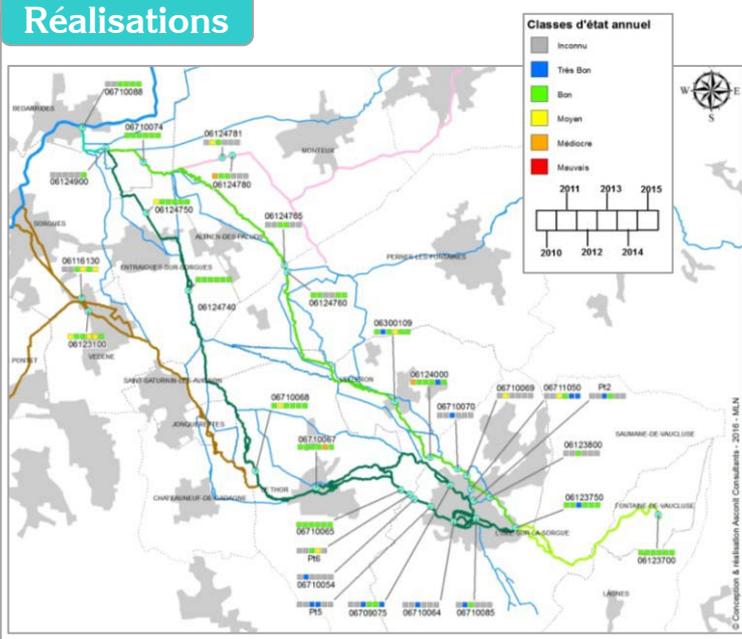


Prélèvement d'eau par le SMBS

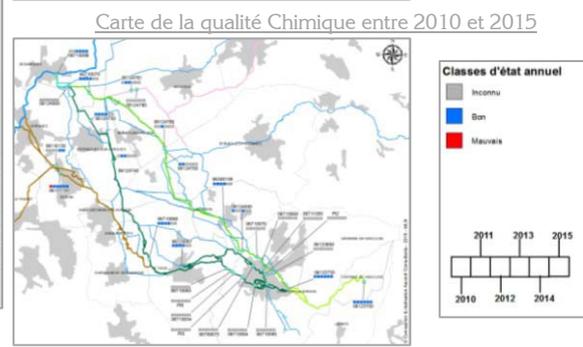
Pour ces deux années consécutives, **659 paramètres physico-chimiques ont été mesurés, contre 49 paramètres suivis classiquement**. Le but est de mettre en évidence une ou des pollution(s), s'il y en a, qui n'aurait(en)t pas été révélée(s) jusqu'à présent, le paramètre n'étant pas mesuré.

Coût 2016 : 39 160 € TTC
Financements : AE 80 % ; SMBS 20 %

Réalisations



Carte de la qualité physicochimique associée à la biologie entre 2010 et 2015





syndicat mixte du
bassin des sorgues

Rassemblement et classement des archives

suite à la fusion des Syndicats locaux

Objectifs

Suite à la fusion des Syndicats locaux survenue au 01/01/2014, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a réalisé entre fin 2015 et début 2016 le classement des différents fonds d'archives, afin d'obtenir une meilleure connaissance de ces fonds, et d'instaurer des pratiques d'archivage réglementaires.

Le classement s'est effectué sur cinq fonds d'archives :

- le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Sorgue (SMAES)
- le Syndicat Mixte SORGUES
- le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion (SMAGE) du Canal de Vaucluse
- l'Association Syndicale du Canal de Vaucluse
- le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS)

Mise en oeuvre



Les archives du SMBS

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues s'est assuré le concours d'une archiviste diplômée, Hortense DARTEVELLE, durant 7 mois (octobre 2015 à avril 2016). Le classement des fonds a consisté dans un premier temps à réaliser un **tri dans les archives**, en s'appuyant sur les circulaires ministérielles relatives au tri et à la conservation des archives publiques. Ce tri a permis **d'éliminer les archives dont la valeur administrative et légale était dépassée** et de **conserver les archives qui représentent un intérêt historique**.

Ces éliminations ont été validées par la directrice des Archives départementales de Vaucluse et ont fait l'objet d'une destruction contrôlée chez un prestataire spécialisé, permettant ainsi de recycler le papier.

Dans un second temps, les archives ont été conditionnées dans de nouvelles boîtes à archives de 10 cm respectant les recommandations des Archives Nationales, puis cotées.

Le classement a abouti, dans un dernier temps, à la **rédaction de répertoires** sous Excel. Ces répertoires sont des outils nécessaires qui permettent d'identifier rapidement un document d'archives et de le communiquer.

Réalisations

A l'issue de cette mission, 36,7 mètres linéaires ont été classés. Les éliminations s'élèvent à 10,4 mètres linéaires. Quatre répertoires Excel ont été créés, assurant une communication facilitée et une meilleure visibilité des archives conservées. Le local d'archives a gagné en place pour les futures archives du Syndicat.

Les pratiques d'archivage réglementaires sont en place au sein du Syndicat pour assurer une gestion documentaire saine et efficace.

Les archives de l'Association Syndicale du Canal de Vaucluse ont été transférées aux Archives départementales de Vaucluse pour conservation.

En outre, cette mission a permis aux agents du SMBS de bénéficier d'une visite des Archives départementales dans une partie du Palais des papes fermée au public.

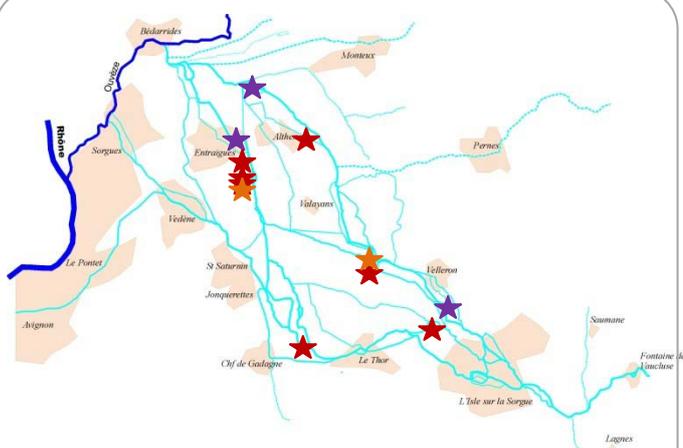


Visite guidée des archives
départementales

Objectifs

- Assurer la libre circulation des poissons (montaison et dévalaison) et ainsi favoriser la continuité écologique sur les Sorgues.
- Atteindre le bon état écologique des cours d'eau.
- Répondre aux obligations réglementaires.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues intervient en tant que « cheville ouvrière » des communes et propriétaires privés concernées par l'obligation réglementaire de mettre en place une passe à poissons et afin de jouer le rôle de « facilitateur » demandé par l'Etat et l'Agence de l'Eau RMC.



- ★ 2 ouvrages appartenant à des propriétaires privés exploitants de micro-centrales ;
- ★ 3 ouvrages appartenant à des propriétaires privés sans exploitation ;
- ★ 7 ouvrages appartenant à des propriétaires publics.

Les investigations du SMBS comprennent :

- une étude de franchissabilité sur les 12 ouvrages,
- des études projets et dossiers réglementaires sur 7 d'entre eux,
- une étude de faisabilité de l'effacement d'un ouvrage.

Suite à ces études, des travaux seront réalisés, en fonction des budgets et financements accordés, sur certains ouvrages publics.

De plus, le SMBS accompagne l'Etat dans ses démarches de classement de cours d'eau et auprès des propriétaires d'ouvrages hydrauliques classés prioritaires.

Les réalisations

Cette opération a débutée en 2012. Sa complexité de mise en œuvre, combinée avec des contraintes hydrologiques fortes de réalisation des investigations de terrain, ont imposé une finalisation de l'étude de franchissabilité en 2014, complétée en 2015, sur 7 ouvrages, par la réalisation d'études complémentaires, d'études d'avants-projets, d'études Projets, la rédaction de dossiers réglementaires. Toutes les études ont été présentées et remises aux propriétaires des 12 ouvrages concernés. Des demandes de subvention et d'autorisations réglementaires ont été déposées par le SMBS pour 2 sites (Croupière et Gaffins).

2016 :

- ☑ **Accompagnement de l'instruction des dossiers réglementaires** pour 2 ouvrages (site de la Croupière et le seuil des Gaffins).
- ☑ **Diagnostics amiante et plomb** sur ces 2 sites.
- ☑ **Démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux** sur ces 2 sites (rédaction d'un Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux, sélection d'un contrôleur technique...)

Coût estimatif de l'opération
(phase 2 Travaux) :

1 301 000 €
dont 1 678 €TTC dépensés en 2016

Financements (hors coût de fonctionnement du SMBS) :
AE 60 % - CR 13 % - CD 7 % - SMBS 20 %

Lutte contre la maladie du chancre coloré du platane

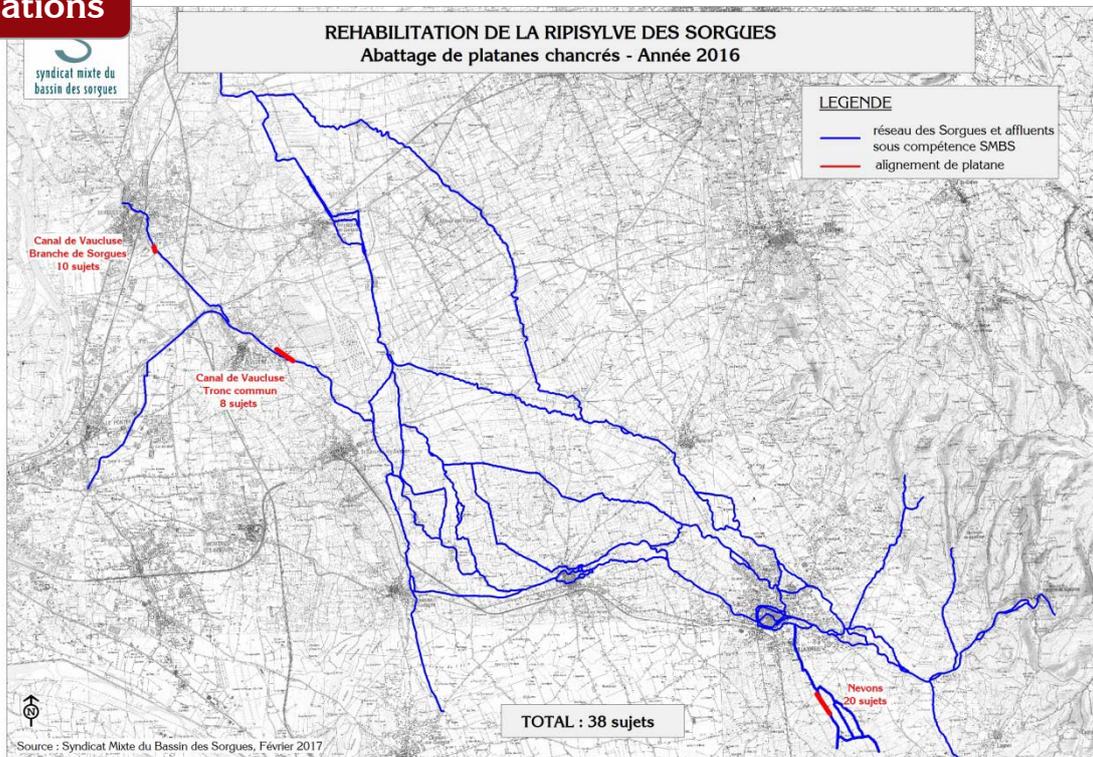
(Opération B3.2 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)



Objectifs

- Limiter l'avancée de la maladie du chancre coloré, notamment sa propagation dans des zones non contaminées et entretenir la ripisylve pour sécuriser les secteurs à enjeux.
- Eviter la chute des arbres malades dans le cours d'eau : ils pourraient gêner le libre écoulement de l'eau ou se bloquer contre des ouvrages et les endommager (ponts, barrages...).
- Protéger les biens et les personnes exposés au risque de chutes de branches, voire de platanes entiers

Réalisations



Coût 2016 : 20 000 € TTC

Financements : - 30 % AE
- 50 % CR PACA
- 20 % SMBS

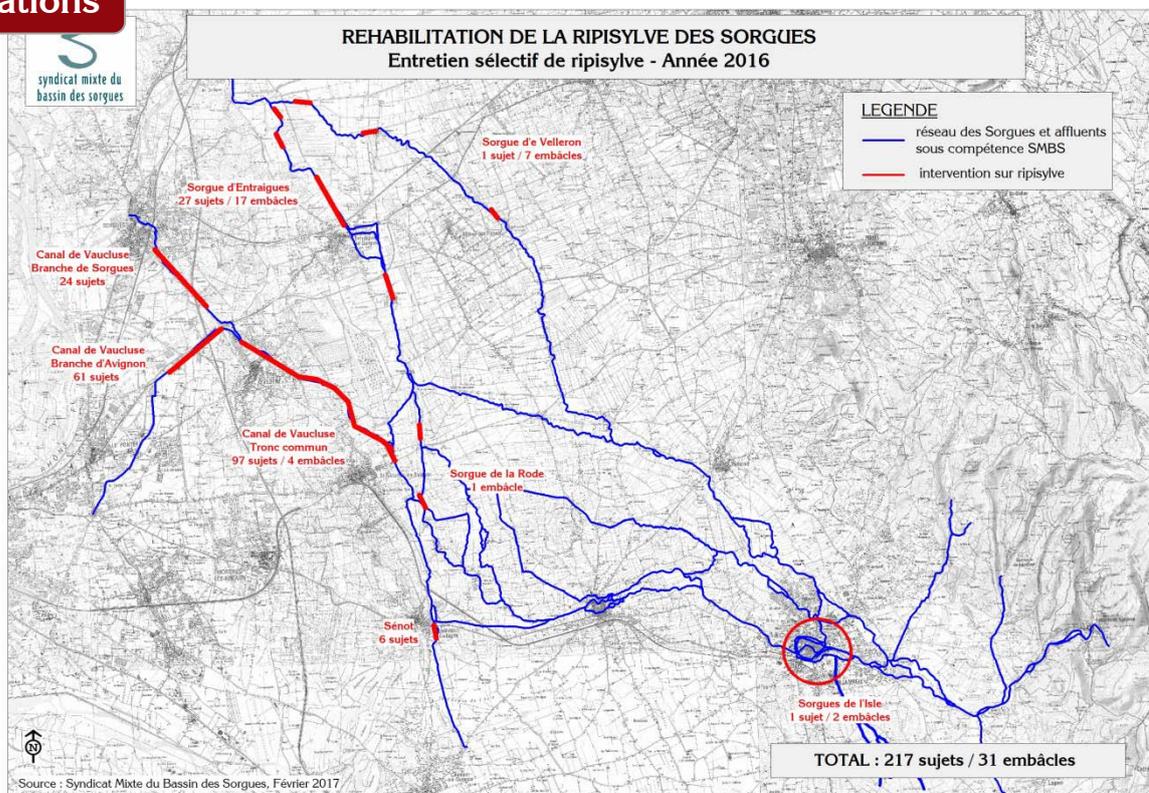
Les travaux



Objectifs

- Prévenir le risque inondation par l'enlèvement des embâcles dans les secteurs à enjeux ;
- Éviter la chute des arbres dépérissants dans le cours d'eau, qui pourraient gêner le libre écoulement de l'eau ou se bloquer contre des ouvrages et les endommager (ponts, barrages...);
- Protéger les biens et les personnes exposés aux risques de chutes de branches, voire d'arbres entiers.

Réalisations



Coût 2016 : 120 000 € TTC

Financements : - 30 % AE
- 50 % CR PACA
- 20 % SMBS

Les travaux



Entretenir les chenaux d'écoulements des affluents et réaux

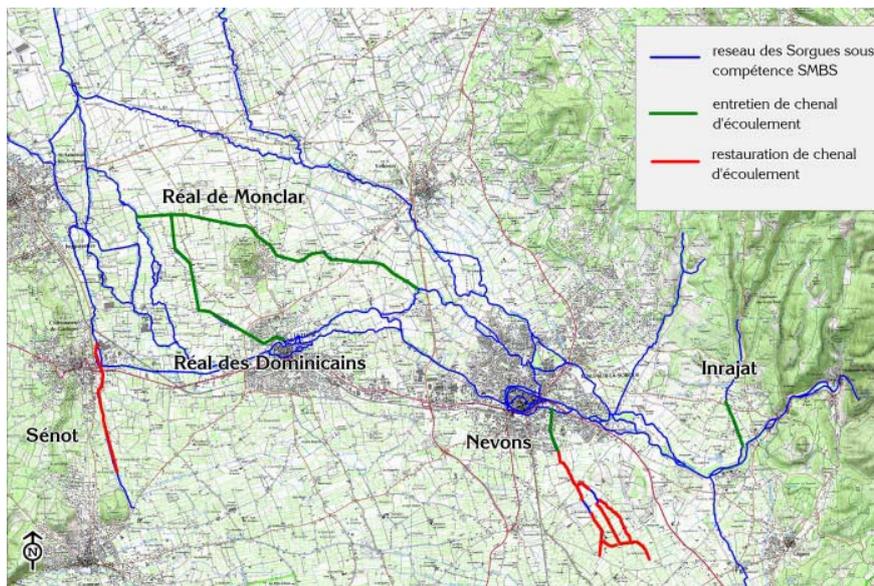
(Opération B3.2 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)

Objectifs

Sur les cours d'eau de petit gabarit, tels que certains affluents et les réaux sur la commune de Le Thor, la fermeture du chenal d'écoulement par la végétation du lit et des berges pose des problèmes d'écoulements, notamment sur des secteurs à enjeux.



Depuis 2014, le SMBS entretient les parties sous sa compétence, afin de promouvoir un entretien à la fois respectueux du bon fonctionnement écologique du cours d'eau et ajusté aux risques vis-à-vis des inondations : les actions menées visent à maintenir le chenal d'écoulement par débroussaillage sélectif du lit. Selon le développement de la ripisylve, l'entretien est effectué manuellement depuis l'intérieur du cours d'eau ou mécaniquement depuis les berges.



Entretien annuel par le SMBS :

Réaux de Le Thor : 32 000 € TTC
Inrajat : 3 300 € TTC
Nevons : 20 000 € TTC
Sénot : 12 000 € TTC

Surveillance et prospection par un technicien rivière du SMBS

Coût total des investissements : 67 300 € TTC

Financements :

- 30 % AE
- 50 % CR PACA
- 20 % SMBS

Les travaux



Avant



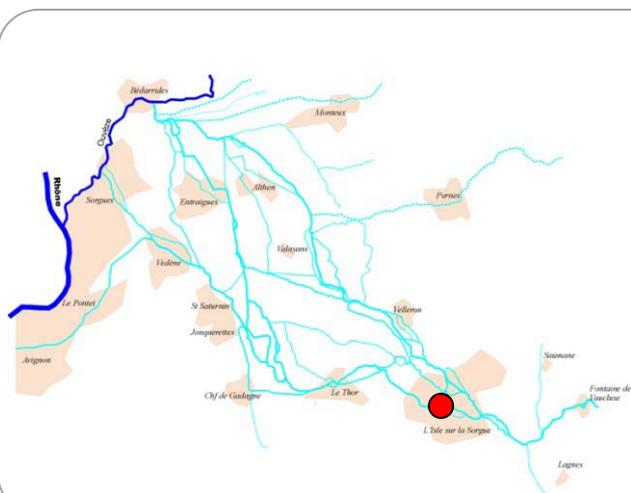
Après

Reprise du mur-berge de la Cigarette à L'Isle sur la Sorgue

Objectifs

La ville de L'Isle sur la Sorgue est traversée et ceinturée par plusieurs bras de Sorgues. Dans la traversée urbaine, les berges de ces bras de Sorgues sont le plus souvent murées, pour des raisons de contraintes urbaines.

Une partie du mur-berge de l'îlot de la Cigarette présentait des signes évidents de déstabilisation et menaçait d'effondrement dans le lit de la Sorgue dite des « 4 Otages ». Ce site est très fréquenté par les associations (canoe-kayak, Négo-Chin...), ainsi que pour le stationnement de véhicules, notamment lors du marché hebdomadaire ou des festivités. La municipalité de L'Isle sur la Sorgue a ainsi souhaité restaurer la partie déstabilisée de cet ouvrage. Elle s'est pour ce faire associée au concours du SMBS en tant que maître d'ouvrage délégué.



Les travaux ont consisté en :

- installation / préparation de chantier ;
- vibrofonçage d'un rideau de palplanches servant de batardeau et de parafouille ;
- purge et évacuation de l'ouvrage existant ;
- pose d'une couche de fond de forme en cloutage ;
- pose et liaisonnement d'éléments préfabriqués de mur de soutènement en L ;
- remblaiement compacté de l'arrière du nouveau mur-berge ainsi créé ;
- arasement des palplanches au niveau du fond du lit ;
- bicouche de finition en haut de berge et caches à poissons le long du nouveau mur-berge.

Calendrier : Novembre 2016

Coût : 213 053 € TTC

% financements :

Région 30 % ; Département : 20 % ; SMBS : 50 %

Les travaux



Avant



Pendant



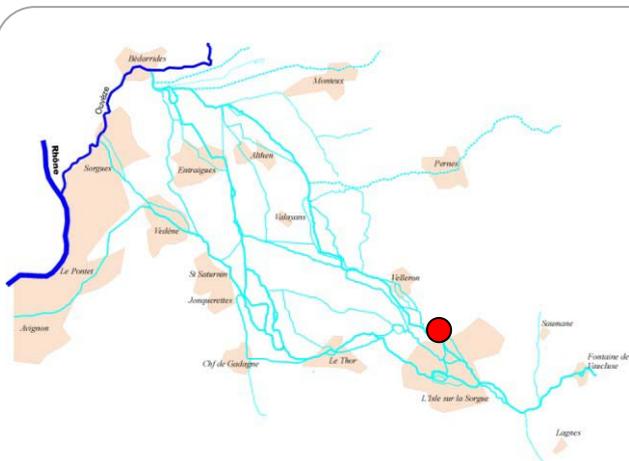
Après

Reprise du mur-berge Quai Rouget de L'Isle à L'Isle sur la Sorgue

Objectifs

La ville de L'Isle sur la Sorgue est traversée et ceinturée par plusieurs bras de Sorgues. Dans la traversée urbaine, les berges de ces bras de Sorgues sont le plus souvent murées, pour des raisons de contraintes urbaines.

Le mur-berge supportant le Quai Rouget de l'Isle présentait des signes évidents de déstabilisation, notamment au niveau d'une arche de soutènement construite autour d'une souche d'ancien platane. Le quai étant très fréquenté, notamment lors du marché hebdomadaire ou des festivités, la municipalité de L'Isle sur la Sorgue a souhaité restaurer la partie déstabilisée de cet ouvrage.



Les travaux ont consisté en :

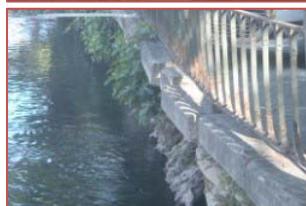
- découpe et démontage du garde-corps ;
- dépose des dalles de quai ;
- démontage du mur-berge existant ;
- enlèvement de l'ancienne souche de platane ;
- reconstruction du mur-berge en parement pierres avec béton banche à l'arrière ;
- repose des dalles en pierre ;
- repose du garde corps et nettoyage du chantier.

Calendrier : Octobre 2016

Coût : 25 474 € TTC

% financements : 100 % SMBS

Les travaux



Avant



Pendant



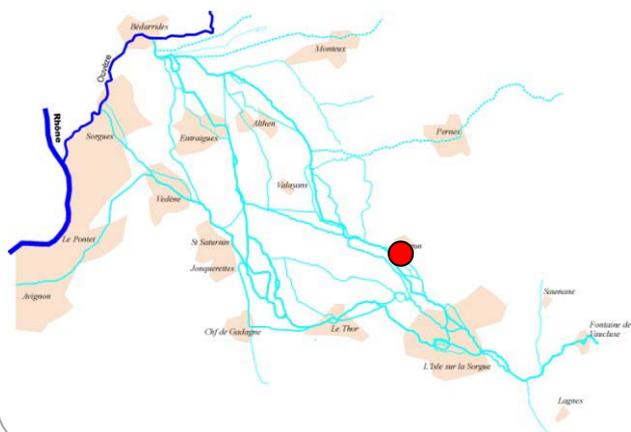
Après

Reprise du mur-berge du vieil Hôpital à Velleron

Objectifs

La ville de Velleron est traversée par la Sorgue du Moulin Joseph. Dans la traversée urbaine, les berges de ce bras de Sorgue sont le plus souvent murées, pour des raisons de contraintes urbaines.

Le mur-berge supportant le chemin du vieil hôpital présentait des signes évidents de déstabilisation avec des chutes de pierres et une importante végétalisation préjudiciable à l'ouvrage. Afin d'anticiper un éventuel effondrement et de minimiser le coût des travaux, la municipalité de Velleron a souhaité engager la restauration de cet ouvrage, en délégation de maîtrise d'ouvrage au SMBS.



Calendrier : Octobre 2016
Coût : 40 100 € TTC
% financements : 100 % SMBS

Les travaux ont consisté en :

- manipulation des vannages de prise afin de minimiser le débit transitant lors du chantier ;
- mise en place d'un dévoiement d'eau pour maintenir l'alimentation de l'aval du cours d'eau ;
- réalisation d'une pêche électrique de sauvegarde au niveau du tronçon mis à sec ;
- dévégétalisation de l'ouvrage ;
- démontage des parties à rénover de l'ouvrage ;
- reconstruction des parties de mur concernées ;
- repose des couvertines en haut du mur-berge ;
- remise en eau et en état du chantier.

Les travaux



Avant



Pendant



Après

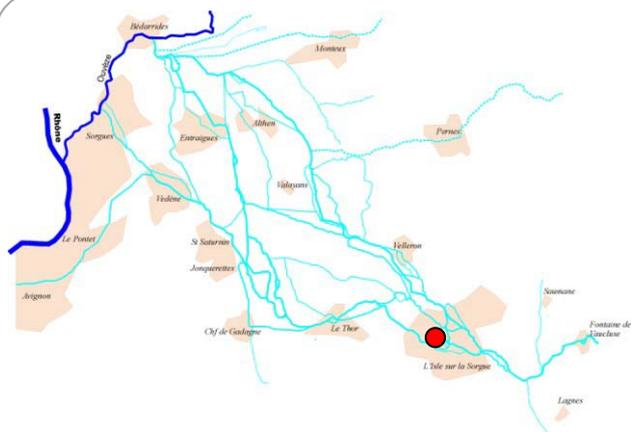
Essai de reconstruction du mur berge de Campredon à L'Isle sur la Sorgue

Objectifs

La ville de L'Isle sur la Sorgue est traversée et ceinturée par plusieurs bras de Sorgues. Dans la traversée urbaine, les berges de ces bras de Sorgues sont le plus souvent murées, pour des raisons de contraintes urbaines.

La commune de L'Isle sur la Sorgue a chargé le SMBS, en tant que maître d'ouvrage délégué, de traiter le problème du mur-berge de Campredon, qui s'effondrait. Toutes les études menées ont, de par la lourdeur technique et les coûts associés à chaque solution, conduit à opter pour une solution de **reconstruction du mur berge de Campredon en mur poids en pierres liées à la chaux hydraulique et fondées sur boutisses** (larges et épaisses dalles de pierre assurant fondation de l'ouvrage).

Cependant, vis-à-vis des mises en gardes de stabilité du talus arrière du mur par les études géotechniques, un essai selon ce type de reconstruction a dû être envisagé avant de déclencher les travaux sur l'ensemble du linéaire de mur concerné par la reconstruction.



Les travaux ont consisté, sur 2 mètres linéaires, en :

- purge et dévégétalisation du vieux mur existant ;
- pose de fondation sur boutisses ;
- remontage du mur poids en pierres liées à la chaux hydraulique ;
- réalisation de caches à poissons en pied de mur berge ainsi reconstruit ;
- réalisation d'un drain à l'arrière du mur berge ainsi reconstruit ;
- patine des pierres apparentes ;
- reconstruction du trottoir.

Calendrier : Octobre 2016 (10 jours)

Coût : 5 254 € TTC - % financements : 100 % SMBS

Les travaux



Avant



Pendant



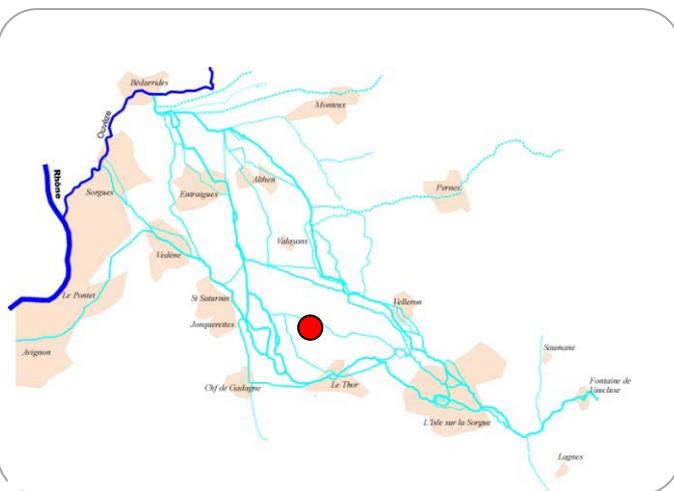
Après

Reprise de la berge du réal de Monclar à Le Thor

Objectifs

Dans le quartier de Thouzon sur la commune de Le Thor, le réal de Monclar longe le chemin du même nom. Cette voirie étant empruntée par de nombreux engins agricoles à grand empâttement, la berge s'est vue compactée dans le temps. D'autre part, les eaux de ruissellement de la voirie ne s'écoulent pas dans le réal du fait de points bas et s'accumulent sur la voirie.

Face à ce constat, la municipalité de Le Thor a sollicité le SMBS pour engager des travaux de correction de ces dysfonctionnements.



Les travaux ont consisté en :

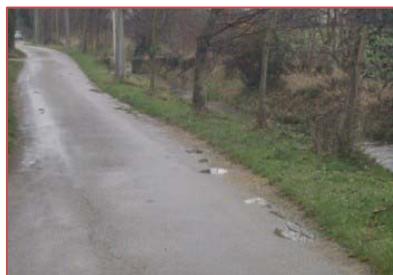
- Recharge de la berge en matériel terro-argileux ;
- Compactage de la recharge selon le profil de la berge ;
- Mise en place de tuyaux à clapet de nez côté réal ;
- Création de masques béton pour calage côté voirie ;
- Ensemencement de la berge et remise en état du chantier.

Calendrier : 29 et 30 mars 2016

Coût : 6 768 €TTC

% financements : 100 % SMBS

Les travaux



Avant



Pendant



Après



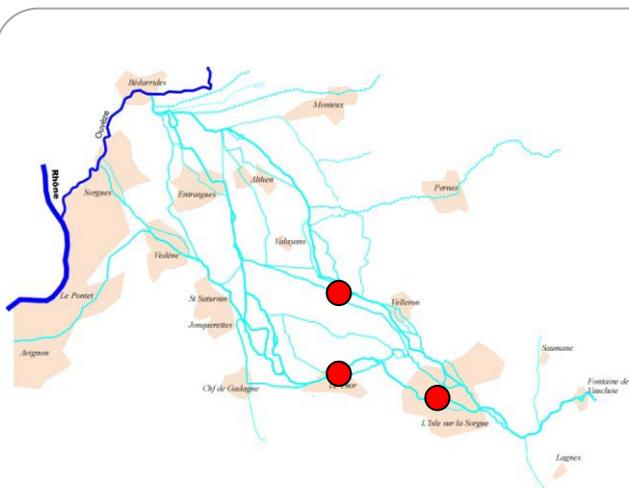
Petits travaux sur berges et ouvrages hydrauliques

Objectifs

Le **réal des Dominicains** présentait une fuite récurrente au niveau d'un passage cuvelé en amont de l'aqueduc, sur la Grande Sorgue, sur la commune du Thor. Une intervention d'étanchéification a dû être envisagée.

Suite aux travaux de réhabilitation de l'ouvrage des vannes de prise de la **Sorgue de la Faible**, sur la commune du Thor, une intervention de reconstruction d'un mur berge attenant à l'ouvrage a dû être réalisée.

Le **cheminement piétonnier de Monclar**, à l'Isle sur la Sorgue, a nécessité une opération de remise en état d'équipements (gardes corps), suite à diverses dégradations.



L'**étanchéification du réal des Dominicains** en passage cuvelé a nécessité la mise en place d'un dévoiement d'eau, afin de maintenir un écoulement durant la phase travaux.

Le **mur-berge de l'ouvrage de prise de la Sorgue de la Faible** a nécessité le coulage d'une longrine béton de fondation, avant la reconstruction du mur en pierres.

Les **mains courantes ou gardes corps bois du cheminement piétonnier de Monclar** ont été remplacés par des mains courantes en tube d'acier, pour une meilleure résistance aux dégradations.

Calendrier : Travaux sur la Faible en janvier, sur le réal de Monclar en mai et sur le réal en octobre

Coûts : Faible 10 710 €TTC / Monclar 3 000 €TTC / Réal 7 560 €TTC

% financements : 100 % SMBS

Les travaux : exemple du mur de l'ouvrage de la Faible



Avant



Pendant



Après

Travaux d'entretien sur le siphon de la mayre des Rochières à Entraigues / la Sorgue

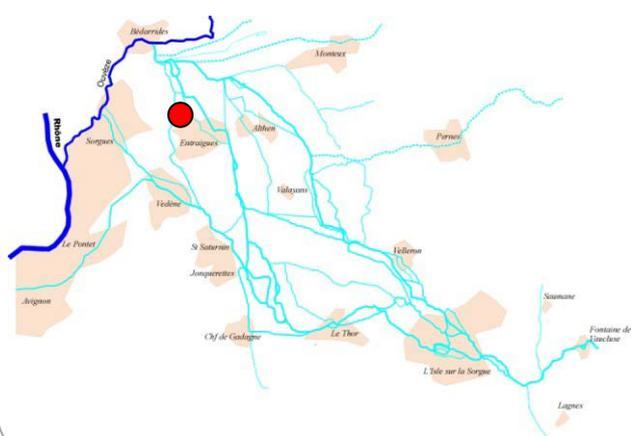
(assistance technique)

Objectifs

La commune d'Entraigues, de par sa configuration en plaine alluviale, est sillonnée de mayres et fossés de drainage et d'écoulement. La Mayre de la Lône/Fourcade draine le territoire ouest de la commune et passe sous la mayre « des Rochières » par siphon, afin d'en augmenter la pente et donc le « tirage hydraulique ».

Cet ouvrage du siècle dernier était dans un état de délabrement avancé et son entretien avait fait défaut de longue date. Il se retrouvait ainsi complètement obstrué par du limon et des encombres. Ce dysfonctionnement, en limitant l'écoulement des eaux dans la mayre, posait des risques de débordements en amont, en zone urbaine et péri-urbaine.

Face à ce constat, l'ASCO des cours d'eau d'Entraigues a sollicité le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues pour son expertise technique, afin d'engager des travaux.



Les travaux ont consisté en :

- Installation de chantier ;
- Débroussaillage des berges ;
- Curage mécanique du bassin amont ;
- Colmatage de brèches en berges ;
- Hydrocurage du siphon ;
- Diagnostic video du siphon ;
- Enrochement directionnel du bassin amont ;
- Remise en eau ;
- Repliement de chantier.

Calendrier : 19 et 20 avril 2016

Financements : 100 % ASCO

Le SMBS a apporté son assistance technique (diagnostic, conseils...), afin que l'ASCO des cours d'eau puisse faire réaliser les travaux de remise en état du siphon.

Les travaux



Avant



Pendant



Après



Objectifs



Limitier l'expansion de la jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*), **végétal exotique envahissant, présent sur la Sorgue** de Velleron, de la confluence de la Nesque jusqu'à l'embouchure avec l'Ouvèze, à Bédarrides.

Historique

La présence de la jussie a été identifiée sur la Sorgue en 2001. Le Syndicat a alors mené des investigations, en relation avec des spécialistes et d'autres gestionnaires, afin d'appliquer le traitement le plus efficace possible et le plus respectueux du milieu. Des campagnes de traitement ont été réalisées par les agents du SMBS en 2001, 2004 et 2006.

En 2007, face à une très forte colonisation de cette plante dans les Sorgues aval (800 m² colonisés, répartis sur une dizaine de km entre la confluence de la Nesque et Bédarrides), un traitement spécifique a été mis en œuvre.

De 2008 à 2013, principalement du fait du traitement effectué en 2008 et des conditions hydrologiques défavorables pour le développement de la jussie, **un faible taux de reprise a été observé.**

Depuis 2013, l'arrachage des plants est réalisé au fur et à mesure du repérage par les techniciens du Syndicat. Trois passages sont effectués au cours du cycle du développement, de juin à septembre.



Jussie en fleur



Jussie en phase d'expansion

Réalisations

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues cherche en permanence à optimiser les techniques de traitement utilisées, en participant notamment à des groupes d'échanges, des colloques.

Il surveille le développement de la jussie à partir de mai-juin. **Trois campagnes d'arrachage manuel sont organisées au cours de l'été**, à pieds et en canoës.



Repérage de la jussie



Repérage et arrachage manuel
de la jussie

En 2016, environ 110 m² (5,5 m³) de jussie ont été arrachés.

La colonisation croissante de cette année, par rapport à l'année précédente (environ 50 m² arrachés annuellement depuis 2013), est essentiellement due à des conditions météorologiques favorables au développement de la jussie (forte chaleur en plus d'une longue période de faible débit hydrologique), mais aussi du fait de l'interruption brutale du traitement 2015 par une crue soudaine en fin de saison.

Réguler le bourreau des arbres (*Periploca graeca*)

(Opération B3.2 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)



Objectifs

Mieux appréhender l'impact et limiter la présence du bourreau des arbres (*Periploca graeca*), **plante envahissante se développant sur la ripisylve des Sorgues.**



Mise en oeuvre

D'origine méditerranéenne orientale, cette plante fut importée à des fins ornementales. Cette **liane envahissante** colonise depuis peu les littoraux et les bords de rivière de la région méditerranéenne. Robuste, elle peut s'élever à plus de vingt mètres de haut. Elle est **classée sur la liste noire** du conservatoire botanique national de Porquerolles.

Du fait de sa récente apparition en France, peu de données sont actuellement disponibles sur son impact et son traitement. Présente depuis quelques années sur le réseau des Sorgues, sa prolifération a été observée en 2010 : elle apparaît aujourd'hui principalement sur toute la moitié amont et se développe sur la moitié aval des Sorgues. Des investigations récentes ont décelé sa présence sur les Sorgues aval. Afin de définir le protocole le mieux adapté au traitement (temps, coût et efficacité), des sites tests ont été mis en place depuis 2011 sur Fontaine de Vaucluse et Saumane de Vaucluse.

Coût et financements :

- Intervention avec le lycée agricole de La Ricarde : *frais de fonctionnement du SMBS*
- Intervention mécanique : *1 800 € HT*



Envahissement massif par du
bourreau des arbres

Réalisations

Un **chantier test de traitement par broyage** est réalisé depuis décembre 2014 sur Fontaine de Vaucluse. L'objectif est d'épuiser les réserves énergétiques des systèmes racinaires par des opérations de broyage répétées.



Site de broyage à Fontaine de
Vaucluse

Depuis fin 2014, un partenariat avec le lycée agricole de la Ricarde de L'Isle sur la Sorgue permet de mener un chantier sur le site de la prise du réal de Monclar. Des **plants ont été coupés et leur système racinaire arraché**. Le suivi de reprise confirme la pertinence de cette action.

Intervention avec le
lycée agricole de
L'Isle sur la Sorgue





syndicat mixte du
bassin des sorgues

Réguler le raisin d'Amérique

(*Phytolacca americana*)

(Opération B3.2 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)



Objectifs

Mieux appréhender l'impact et limiter la présence du raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*), **plante envahissante se développant sur la ripisylve des Sorgues.**



Information sur l'espèce

Originaire d'Amérique du Nord, le raisin d'Amérique est souvent aussi appelé « **teinturier** ». Cette espèce de plante herbacée vivace est **classée « peste végétale »** par l'U.I.C.N. (Union Internationale de Conservation de la Nature, appelée aussi Union Mondiale pour la Nature). Il s'agit d'une espèce de plante grande et vigoureuse (jusqu'à 3 m de haut), à tiges rougeâtres, grandes feuilles et fleurs blanchâtres en grappes érigées, retombant au fur et à mesure que les fruits mûrissent.

Le raisin d'Amérique est principalement présent sur la partie médiane et amont du réseau. Il semblerait que des dépôts de déchets verts soient à l'origine de la présence du raisin d'Amérique en bord de Sorgues. Certains massifs dénombrent une quarantaine de pieds, pour une surface d'environ 60 m².



Le raisin d'Amérique, dans la ripisylve des Sorgues, (exemples sur la Sorque de la Faible)

Réalisations

Les limites de répartition de l'espèce sont maintenant mieux connues : des repérages sont réalisés et les données sont consignées, pour mieux appréhender la stratégie de gestion, à l'échelle du bassin.

En 2016, la phase d'expérimentation engagée en 2010 s'est poursuivie, et le protocole d'intervention a été conforté (arrachage des bulbes ; fauche s'il n'est pas possible d'arracher).

Coût : *frais de fonctionnement du SMBS*



Chantiers de coupe des plants de raisin d'Amérique

Objectifs

Mieux appréhender l'impact et limiter la présence de l'ailante (*Ailanthus altissima*), **plante envahissante se développant dans la ripisylve des Sorgues.**



Information sur l'espèce

Originaire d'Asie et introduit en France vers 1750, l'ailante est un arbre à feuilles caduques également appelé « **faux vernis du Japon** ». Importé pour son caractère ornemental et sa croissance rapide, cet arbre prolifère en milieu naturel.

L'ailante a une capacité de drageonnage importante, qui rend l'élimination difficile et longue. En effet, si un sujet est coupé à la base, il réagit violemment en émettant de nombreux rejets. De plus, il produit un grand nombre de graines (environ 300 000 par pied), qui se disséminent très facilement par le vent et par l'eau, grâce aux samares (graines ailées).

L'espèce a la capacité d'émettre des substances toxiques qui nuisent aux espèces végétales locales, en endommageant les systèmes racinaires de celles-ci.



L'ailante, une espèce envahissante implantée parfois massivement dans la ripisylve des Sorgues (exemple à Fontaine de Vaucluse)

Réalisations

Grâce au travail d'investigation des techniciens du Syndicat, les **limites de répartition de l'espèce** sont maintenant mieux connues. Une base de données SIG a été conçue, pour mieux appréhender la stratégie de gestion à l'échelle du bassin.

Les **expérimentations d'annelage des troncs des arbres** ont confirmé la pertinence de la méthode. L'écorce est retirée sur 9/10 de la circonférence : la sève circule toujours, mais l'arbre ne peut plus accumuler de réserves dans ses racines, ce qui diminue la vigueur de ce dernier. Le suivi a permis de vérifier l'absence de fructification, donc de fabrication de graine. En septembre, la bande d'écorce est retirée, entraînant le dépérissement du sujet. Environ 70 sujets ont été traités en 2016, sur des parcelles communales sur l'amont du réseau.

Coût : frais de
fonctionnement du
SMBS

Chantier
d'annelage des
troncs



Contrôle et entretien du Canal de Vaucluse

Objectifs

- ✓ Programmer les actions et travaux à mener pour la pérennité des ouvrages.
- ✓ Assurer le contrôle permanent du Canal de Vaucluse et de ses ouvrages.
- ✓ Réaliser le suivi quotidien des ouvrages et des digues.

Mise en oeuvre

Tournées quotidiennes des gardes du Canal de Vaucluse

- ↻ les gardes du Canal de Vaucluse assurent au quotidien la gestion et l'exploitation du canal à satisfaction des usages associés ;
- ↻ en situation de risques météorologiques et de crises, ils règlent l'alimentation du canal en conséquence, suivant les procédures définies en fonction du niveau de vigilance météorologique et des observations de terrain.

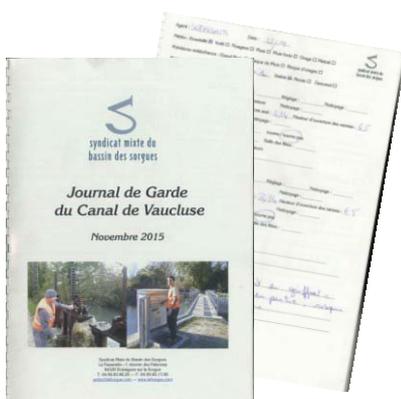
Contrôle de l'encombrement du Canal de Vaucluse et de l'état de ses berges

- ↻ les gardes-canaux du SMBS consignent au cours de leurs tournées quotidiennes les observations de terrain et les manipulations réalisées dans un journal de garde ;
- ↻ ils réalisent des contrôles visuels de l'ensemble du linéaire de berges endiguées accessibles suivant une fréquence définie en fonction des secteurs à enjeux.

Contrôle et entretien des ouvrages de régulation et de répartition des eaux dans les différentes branches

- ↻ Les ouvrages des Sept Espassiers (Le Thor/Châteauneuf de Gadagne) et de la Pusque (Jonquerettes) ;
- ↻ Le partiteur d'Eyguilles à Vedène ;
- ↻ Ensemble des petits ouvrages secondaires (vannes Coutelin, vanne du Taon...);
- ↻ La station d'exhaure de Pontillac.

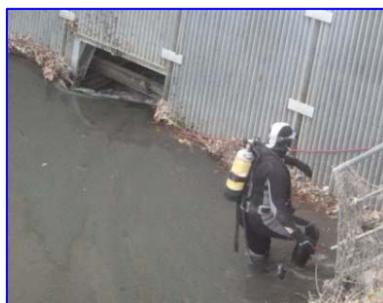
Réalisations



Cahier journalier de garde



Tournées quotidiennes



Visite sous-marine

Entretien annuel du Canal de Vaucluse

Objectifs

- ✓ Libérer le Canal de Vaucluse de tous les obstacles au bon écoulement de l'eau.
- ✓ Disposer d'un ouvrage assurant son rôle principal de transit des eaux pluviales.
- ✓ Permettre le meilleur usage possible aux usiniers et irrigants.

Mise en œuvre par prestataires

Dès le printemps et jusqu'à l'été :

- ↪ faucardage mécanisé par bateau faucardeur : mis en œuvre durant 11 journées, pour un total d'intervention sur neuf kilomètres de cours d'eau cumulés.



Faucardage par bateau

Puis à l'entrée de l'automne :

- ↪ mise en chômage du Canal de Vaucluse, qui consiste à l'abaissement des hauteurs d'eau par réduction des débits, passant de 4~5 m³/s à 500~800 l/s,
- ↪ débroussaillage manuel et mécanique de la végétation des berges,
- ↪ faucardage manuel des herbiers aquatiques,
- ↪ enlèvement systématique des embâcles,
- ↪ retrait des déchets.



Faucardage manuel

Coût total 2016 : 95 729 € TTC (-15% par rapport à 2015)

Financements : 100 % SMBS

Interventions en régie

D'année en année, nous développons les interventions assurées en régie : contrôles, prélèvements, mesures de l'envasement, nettoyages, etc.



Suivi de l'envasement :
un désenvasement progressif
du Canal est observé



Nettoyage, entretien, contrôles
des ouvrages



Nettoyage et graissage
de vannes



syndicat mixte du
bassin des sorgues

Réguler les populations de ragondins

(Opération B2.7 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)



Objectifs

- Réduire les risques d'inondation dans les secteurs où le cours d'eau est endigué.
- Engager une action préventive permettant de pérenniser les digues et réduire les risques de dégradation / rupture en cas de crue.



Le ragondin, une espèce classée nuisible en France

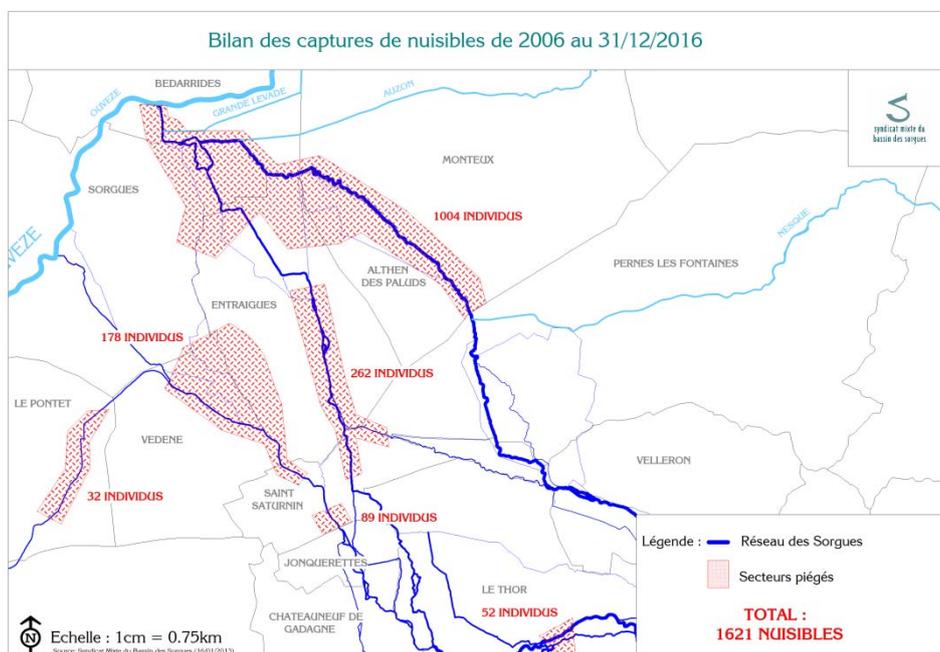


Mise en oeuvre

- **Repérage** des secteurs infestés, récupération des **autorisations de piégeage** des propriétaires, établissement des **déclarations** communales, réalisation des **campagnes quotidiennes de régulation** par piégeage (régulation sélective), puis suivi des secteurs traités (piégeage d'entretien).
- Après 10 ans de piégeage intensif, nous constatons une baisse conséquente du niveau d'infestation sur les Sorgues aval. Nous sommes ainsi dans une phase d'entretien, qui permet de maintenir une pression de piégeage suffisante pour garder le niveau d'infestation au plus bas. En 2016, 72 nuisibles ont été capturés sur les Sorgues.

Coût annuel pour les Sorgues : 18 000 € TTC
Financements : 100 % SMBS

Réalisations



Objectifs

Prévoir une crue de la Sorgue 12h, 24h voire 48h avant sa survenue, afin de pouvoir informer les communes exposées, pour qu'elles puissent prendre des mesures préventives adaptées.



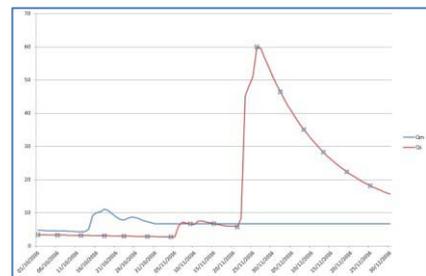
Mise en oeuvre

Alimentation des données du modèle mathématique pluie/débit, élaboré en 2006 avec le CNRS :

- ☞ suite à la fermeture de stations pluviométriques gérées par Météo France, le modèle a été recalé pour pouvoir fonctionner avec des données pluviométriques issues des lames radars fournies par la société Predict ;
- ☞ collecte des données de mesure de débit (limnimètre du Service de Prévision des Crues) ;
- ☞ entrée des données dans le modèle ;
- ☞ recalages du modèle quand nécessaire.

Date	Prévision (m³/s)	Simulation (m³/s)	Erreur (m³/s)	Erreur (%)
2016-11-01	10	10	0	0
2016-11-02	10	10	0	0
2016-11-03	10	10	0	0
2016-11-04	10	10	0	0
2016-11-05	10	10	0	0
2016-11-06	10	10	0	0
2016-11-07	10	10	0	0
2016-11-08	10	10	0	0
2016-11-09	10	10	0	0
2016-11-10	10	10	0	0
2016-11-11	10	10	0	0
2016-11-12	10	10	0	0
2016-11-13	10	10	0	0
2016-11-14	10	10	0	0
2016-11-15	10	10	0	0
2016-11-16	10	10	0	0
2016-11-17	10	10	0	0
2016-11-18	10	10	0	0
2016-11-19	10	10	0	0
2016-11-20	10	10	0	0
2016-11-21	10	10	0	0
2016-11-22	10	10	0	0
2016-11-23	10	10	0	0
2016-11-24	10	10	0	0
2016-11-25	10	10	0	0
2016-11-26	60	70	-10	-16.7
2016-11-27	40	40	0	0
2016-11-28	20	20	0	0
2016-11-29	10	10	0	0
2016-11-30	10	10	0	0

Prévision de débit :
Tableau des données et courbe de
débits simulés (événement de
Novembre 2016)

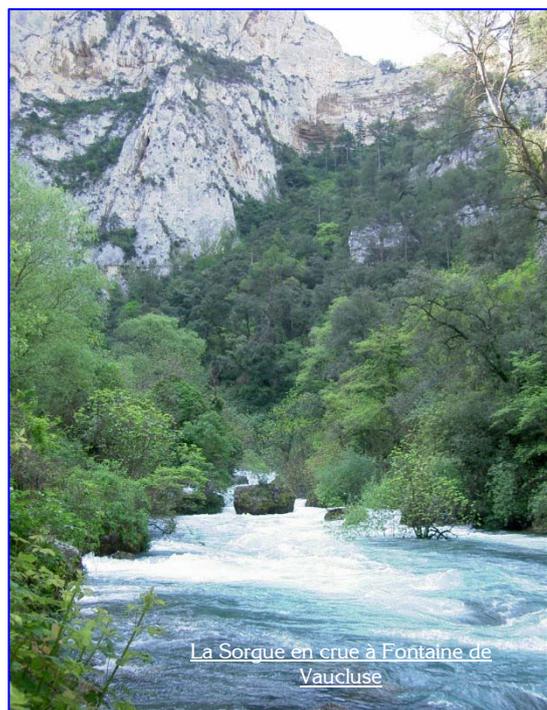


Réalisations

Le modèle a été calé pour des événements hydrologiques importants (crues). Comme inscrit dans le Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015, il est prévu d'améliorer le modèle (optimiser la prévision des crues, améliorer la prédiction des périodes d'étiages, perfectionner l'intégration des précipitations neigeuses...).

Pour ce faire, le SMBS mène un partenariat avec l'Unité d'hydrogéologie karstique de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UMR 1114 INRA-UPV EMMAH) (voir fiche correspondante).

En 2016, le modèle a permis d'estimer le pic de crue de l'évènement des 25-26 novembre (débit simulé de 60 m³/s pour 70 m³/s réel). Une alerte a ainsi pu être envoyée aux communes concernées via Predict service. Des simulations en périodes d'étiage ont aussi été réalisées en aide à la décision pour les Comités Sécheresse.



La Sorgue en crue à Fontaine de
Vaucluse

Faire bénéficiaire du service « Predict »

(Opération B2.12 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)

Objectifs

Proposer aux 18 communes de la plaine des Sorgues un outil visant à **mieux anticiper les risques d'inondation** et à **améliorer l'efficacité des actions** assurées par les services municipaux en période de crise.



Contexte

Face aux risques d'inondation auxquels sont soumises la plupart des communes de la plaine des Sorgues (débordement de la rivière, ruissellement...), les Maires et les services municipaux ont la charge :

- d'anticiper en prenant les dispositions nécessaires pour prévenir au mieux ces risques ;
- en période de crise, de prendre les décisions adéquates pour assurer au mieux l'organisation des secours.

Or, l'expérience a montré qu'en période d'alerte ou de crise, les informations météorologiques dont disposent les communes – via la Préfecture ou Météo-France – ne sont pas suffisamment précises et immédiatement disponibles pour appréhender correctement l'événement à l'échelle locale et son évolution.

Mise en oeuvre

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues propose, depuis fin 2008, à chacune des 18 communes de la plaine des Sorgues, un **accès réservé à un pôle d'expertise qui permet de mieux anticiper et de gérer localement les périodes de crise liées aux risques d'inondation** :

- La société PREDICT services, qui regroupe des spécialistes en météorologie et en hydrologie, surveille en temps réel et en continu les événements météorologiques. Elle contacte les communes dès lors que celles-ci risquent d'être exposées à un risque d'inondation.
- Les Maires disposent alors, 24h/24h, d'informations très détaillées sur l'événement en cours et bénéficient de conseils sur l'opportunité de mettre en œuvre d'éventuelles mesures de sauvegarde ou de secours.
- Ainsi, les communes du SMBS ont bénéficié d'une assistance lors des événements du 13 au 16 septembre 2016, du 12 au 15 octobre 2016 et du 23 au 27 novembre 2016.
- Chaque année, la société PREDICT services, avec l'accompagnement du SMBS, rencontre l'ensemble des communes et des utilisateurs, pour présenter les nouveautés et mettre à jour l'interface Internet wiki-predict.
- Grâce à l'abonnement du SMBS, depuis fin 2015, les citoyens des communes du bassin des Sorgues bénéficient gratuitement d'un accès à l'application smartphone « My Predict ».

Coût 2016 : 23 710 € TTC

Financements :

CR 20 % ; SMBS 80 %



Page d'accueil du site MyPredict

Gérer les stations de pompage de St Sauveur et des Campsec

Objectifs

A l'instar de la station de Pontillac sur le Canal de Vaucluse (voir fiche « Gestion quotidienne du Canal de Vaucluse »), les stations de pompage de St Sauveur (sur la commune d'Entraigues sur la Sorgue) et des Campsec (sur la commune de Bédarrides) permettent de forcer l'évacuation de l'eau drainée par les canaux environnants de chaque station, lorsque le niveau d'eau de la Sorgue est trop élevé pour que cette eau s'écoule naturellement.



Station des Campsec

Station de St Sauveur



Mise en oeuvre

Entretien régulier par le SMBS :

- Equipement de mise en sécurité : *frais de fonctionnement*
- Désenvasement : *frais de fonctionnement*
- Nettoyage des dégrilleurs : *frais de fonctionnement*
- Mise en route et arrêts des pompes : *frais de fonctionnement*
- Entretien des espaces verts : 1 150 € TTC
- Maintenance technique spécialisée : 8 200 € TTC

Frais liés au fonctionnement des stations :

EDF : 10 408 € TTC

Coût total des investissements : 19 759 € TTC

Financements : 100 % SMBS



Travaux de désenvasement des stations de pompage

Animation du site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon » pour le compte de l'Etat

Objectifs

Le site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon » (FR9301578) est retenu comme site Natura 2000 vis à vis de la Directive « Habitats ». Son périmètre s'étend sur une superficie d'environ 2 500 ha, qui se répartie en 3 grands ensembles d'Est en Ouest :

- le Cirque de Fontaine de Vaucluse (6 % de la surface du site),
- le cours d'eau, les berges et la forêt riveraine des Sorgues (59 % de la surface du site),
- les zones humides associées aux Sorgues (36 % de la surface du site).



L'urgence pour le site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon » consiste à enrayer le déclin des habitats prairiaux et la régression du corridor de végétation riveraine. Les axes d'intervention prioritaires à mettre en œuvre sont :

- utiliser les outils fonciers pour maîtriser l'occupation du sol en bord de rivière ;
- mettre l'accent sur la sensibilisation à la richesse et à la fragilité du milieu et la communication des moyens d'action entrepris pour le préserver ;
- enrayer la disparition des zones prairiales du site.

L'animation par le SMBS

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a été, pour le compte de l'Etat, coordonnateur de la démarche d'élaboration du Document d'Objectif à partir de 2002, puis animateur de la démarche suite à la validation du DOCOB, en 2006. Il mène ce travail en étroite collaboration avec les représentants du Comité de Pilotage du site et les services déconcentrés de l'Etat.

A ce titre, les missions de la structure animatrice du Docob s'articulent autour des volets suivants :

- ↻ Gestion des habitats et espèces (le SMBS met en œuvre des mesures de gestions favorables à la conservation des habitats d'intérêt communautaire, selon le programme d'action du DOCOB du site) ;
- ↻ Suivi des évaluations d'incidences ;
- ↻ Veille à la cohérence des politiques publiques ;
- ↻ Suivis scientifiques ;
- ↻ Information, communication et sensibilisation ;
- ↻ Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site.



Zone humide
des Herbes à
Entrailles sur
la Sorque,
Sorgues et
Bédarrides

En 2016, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a pour ce faire œuvré principalement grâce à des outils qui n'appartiennent pas au dispositif Natura 2000 (*voir les fiches sur les actions foncières, les conseils sur les documents d'urbanisme, la gestion des plantes envahissantes, la communication...*).

En complément, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a travaillé sur des outils spécifiques à Natura 2000. Il a ainsi étudié la faisabilité de mise en place d'un contrat Natura 2000 « arbres sénescents », avec la commune de Monteux, pour la préservation de 17 sujets sur le site des Confines. Il a accompagné la commune dans la mise en œuvre de son plan de gestion 2013-2018 du même site. Il a contribué à la mise en œuvre et la promotion de dispositifs d'aides aux agriculteurs pour le maintien de ces surfaces en prairies dans le cadre de la Politique Agricole Commune : les « Mesures Agro Environnementales et climatiques ».

Coût de l'animation 2016 (hors investissement pour des outils) : 24 500 €

Financements 2016 : Feder (Europe) 46 % - Etat 28 % - SMBS 26 %



Diffusion de communiqués

(Opérations C2.2 et C2.4 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)



Objectifs

- ① Informer les communes des actions menées par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.
- ① Informer et sensibiliser le grand public à travers la presse locale et les publications communales.

Mise en oeuvre

Sujets développés en 2016 :

- ➔ Petits déjeuners des Sorgues sur « Le Canal de Vaucluse » ;
- ➔ Chantier d'abattage d'envergure pour sécuriser les écoulements du Canal de Vaucluse et la RD 942 ;
- ➔ Reboisement des berges du Canal de Vaucluse avec le Syndicat d'Economie Mixte de Sorgues ;
- ➔ Signature d'une convention de mesures compensatoires en faveur de l'ophioglosse commun entre la commune d'Entraigues sur le Sorgue, la société Suez-SITA Sud et le SMBS ;
- ➔ « Les Sorgues à l'école 2016 /2017 » : remise d'outils pédagogiques ;
- ➔ « Les Sorgues à l'école 2016 /2017 » : ateliers pédagogiques à l'école Robert Desnos à Entraigues sur la Sorgue
- ➔ « Les Sorgues à l'école 2016/2017 » : journée de restitution ;
- ➔ Aménagement de l'ouvrage de la Pusque au bord du Canal de Vaucluse ;
- ➔ Outil « My Predict » ;
- ➔ Restauration de la continuité piscicole sur les Sorgues ;
- ➔ Travaux d'entretien du lit et des berges du réal de Domincains et du réal de Monclar au Thor ;
- ➔ Opération « Planter 20 000 arbres en Vaucluse ».

Exemples de parutions suite aux communiqués diffusés

ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE | Par le syndicat mixte du bassin des Sorgues

Petit déjeuner autour de l'histoire, du rôle, et de la gestion du canal de Vaucluse

Maître de la rivière, les canaux, les ouvrages étaient les éléments du territoire. Tout comme le SMBS chargé de leur entretien, de la gestion et de l'aménagement et dont les parties agissent au quotidien pour assurer la bonne circulation de l'eau.

Cette journée a permis de présenter les objectifs du SMBS, les actions menées et les projets à venir. Elle a été l'occasion de rencontrer les élus locaux et les habitants du territoire.

Le Dauphiné – 24/01/2016

La Provence – 07/06/2016

Vaucluse

Le site de la Croupière au Thor va subir de gros travaux

BASSIN DES SORGUES Le chantier de six mois aura un coût plus de 1,3M€

Le chantier de six mois aura un coût plus de 1,3M€. Les travaux consistent à sécuriser les écoulements du canal de Vaucluse et à améliorer les berges. Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues est en charge de ces opérations.

ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE

Les écoliers à la découverte de la Sorgue

Les écoliers à la découverte de la Sorgue. Les ateliers pédagogiques ont permis aux enfants de découvrir le rôle de la Sorgue et les actions menées par le SMBS.

Le Dauphiné – 10/10/2016

ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE

La Ville signe une convention en faveur de l'ophioglosse

La Ville signe une convention en faveur de l'ophioglosse. Cette convention vise à mettre en place des mesures compensatoires pour protéger cette espèce menacée.

La Provence – 21/03/2016

Objectifs

Informers et sensibiliser le jeune public aux caractéristiques d'une rivière et des milieux aquatiques, ainsi qu'aux particularités de la Sorgue, aux actions menées et aux moyens de contribuer individuellement à la protection de ce patrimoine.

Mise en oeuvre

Les Sorgues à l'école comprennent :

- **La réalisation de programmes pédagogiques sur toute l'année** (5 journées dont une minimum sur le terrain). La Maison Régionale de l'Eau (MRE) a en charge l'élaboration de la trame pédagogique et sa finalisation avec les enseignants concernés. L'animation de ces programmes mobilise le personnel de la Maison Régionale de l'Eau et du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues. Elle s'achève par une manifestation commune en fin d'année scolaire.



Présentation sur le terrain d'un ouvrage de régulation du Canal de Vaucluse (mars 2016)

- **Des interventions thématiques ponctuelles**, à la demande, sur une demie ou une journée auprès des écoles de tous niveaux, centres de loisirs, etc. (réalisées par les agents du SMBS ou la MRE).

Coût 2015-2016 :
76 435 € TTC

Financements :
AE 43 % ; CR 14,7 % ; SMBS 42,3 %

Réalisations

Les Sorgues à l'école : programmes pédagogiques sur l'année

Pour l'année scolaire 2015-2016, 16 classes du bassin, soit 402 élèves, ont bénéficié de ces programmes annuels (communes *d'Entraigues sur la Sorgue, Vedène, Saint-Saturnin-lès-Avignon, l'Isle sur la Sorgue, Le Pontet, Sorgues et Le Thor*).

Une **manifestation de restitution** a eu lieu le 10 juin 2016 à Vedène. Les enfants ont pu exposer leurs travaux sur les Sorgues réalisés pendant l'année et les présenter aux élus ainsi qu'aux autres classes présentes. Ils ont également reçu un diplôme de « Citoyen de la Sorgue », remis par leur Maire ou son représentant, ainsi qu'une gourde floquée « Citoyen de la Sorgue », qu'ils pourront prendre avec eux pour toutes leurs sorties.

En fin de matinée, toutes les classes ont sorti des banderoles et slogans préparés spécifiquement pour la **parade de la Sorgue** : tous nos petits citoyens de la Sorgue ont paradé dans les rues de la ville de Vedène, en prônant la préservation des Sorgues.



syndicat mixte du
bassin des sorgues

Journée de restitution 2016, à Vedène



Réalisations

Animations ponctuelles

En 2015/2016, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a réalisé **21 interventions thématiques** (dont 5 via la MRE) auprès de classes d'écoles primaires, de lycées, ainsi qu'auprès de centres de loisirs et du Club Départemental de Canoë Kayak. Cela représente près de **490 personnes** supplémentaires sensibilisées aux enjeux liés à la Sorgue.

Objectifs

Poursuivre l'information et la sensibilisation des citoyens de demain, par une mise en œuvre régulières du dispositif *Les Sorgues à l'école*. Pour l'année scolaire 2016-2017, le dernier trimestre 2016 a été l'occasion de monter chaque programme, de distribuer des outils pédagogiques et de débiter les interventions de la Maison Régionale de l'Eau.

Ces outils pédagogiques visent à :

- ✦ **rassembler les bases de connaissances les plus importantes** sur les caractéristiques, le fonctionnement et les enjeux associés aux Sorgues ;
- ✦ **compléter ces bases** avec les informations étudiées lors des journées d'intervention des programmes *Les Sorgues à l'école* et les développements effectués par les enseignants ;
- ✦ **découvrir** d'autres thématiques sur les Sorgues ;
- ✦ **partager des connaissances** avec les parents et l'entourage.

Réalisations



Bédarrides - école J. Prévert



Monteux - école M Pagnol



L'Isle sur la Sorgue - école L Aubrac



Althen des Paluds

Objectifs

Informier le grand public des **caractéristiques particulières** de la rivière, des **enjeux associés** à la préservation de la végétation des bords de Sorgues et au libre écoulement des eaux, ainsi que des **actions menées**.



Réalisations

- ✦ **Petit-déjeuner des Sorgues** sur le Canal de Vaucluse (janvier 2016).
- ✦ Participation aux évènementiels « **Au fil de l'eau** » organisés par **Bédarrides** (février 2016) : exposition du SMBS sur la Sorgue, animation d'une conférence sur le fonctionnement du karst alimentant la Fontaine de Vaucluse...
- ✦ **Signature de la convention Entraigues sur la Sorgue/SITA/SMBS** (mars 2016).
- ✦ **Conférence interactive** animée par le SMBS et la Maison Régionale de l'Eau (juin 2016).



Petit-déjeuner des Sorgues
sur le Canal de Vaucluse (janvier 2016)



Signature de la convention
Entraigues /S. / SITA /
SMBS (mars 2016)



Conférence interactive grand public
(juin 2016)

- ✦ **Présentation devant la presse et les partenaires des opérations de plantations** menées en collaboration avec l'ADVSEA (association de réinsertion) et le lycée agricole de La Ricarde de L'Isle sur la Sorgue (novembre et décembre 2016).



Opération avec le lycée
agricole de La Ricarde à
L'Isle sur la Sorgue



Opération avec
l'ADVSEA (association
de réinsertion)



Objectifs

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues possède une **expertise technique et un savoir faire reconnu dans la gestion des milieux aquatiques et du risque inondation**. De plus, les particularités des Sorgues impliquent souvent la mise en œuvre **d'actions novatrices**, intéressants les autres gestionnaires et partenaires.



Réalisations

Partager notre expérience au niveau local...

- Le **SMBS travaille localement, tout au long de l'année, en étroite relation avec les associations *Les Chevaliers de l'Onde* et *Les Sorgues Vertes***, afin d'aider ces derniers à cibler leurs actions citoyennes sur des enjeux locaux prioritaires, en prenant mieux en compte les spécificités des Sorgues et nécessités d'intervention.
- Présentations de thématiques particulières liées aux Sorgues aux **membres du Comité Syndical du SMBS**, lors des réunions du Comité Syndical.
- Accompagnement de **l'association du musée de l'école d'autrefois**, à L'Isle sur la Sorgue, pour la réalisation d'une exposition « Histoires d'eau d'hier et d'aujourd'hui... ».

Partager notre expérience au-delà du territoire de la plaine des Sorgues...

- Participation systématique aux réunions du « **Groupe rivière 84 technique** » et du « **Groupe rivière 84 Elus** ».
- Participation systématique aux **Comité sécheresse** de Vaucluse et collaboration à la demande des services de l'Etat pour redéfinir les seuils d'actions en situation de sécheresse.
- Partages d'expertises avec des **ASA locales**.
- **Intervention sur la GeMAPI** dans le cadre d'une journée organisée par EA éco-entreprise.

Participer à des groupes de travail et études régionales...

- A la demande du Conseil Régional PACA, le **SMBS participe activement, en tant que membre du Comité Régional Biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Provence-Alpes-Côte d'Azur et à l'Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères (AGORA)**. Dans ce cadre, **M. MOUREAU** a été nommé Président de la commission n°1 « Gouvernances locales et aménagement des territoires ».
- Participation aux **Comités de suivi** et à **l'Assemblée générale du RRGMA**.
- Le **SMBS est un membre actif du groupe de travail sur la pérennité des structures de gestion du RRGMA et la mise en œuvre de la compétence GEMAPI**.
- Le **SMBS participe activement, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, à l'élaboration du SOCLE** (voir fiche spécifique).

Objectifs

Mettre à la disposition de tous des **informations** sur le réseau des Sorgues et ses particularités, les différentes structures intervenant sur le bassin, les actions menées, notamment au travers du Contrat de Rivière et de Natura 2000, les résultats obtenus...



Mise en oeuvre

-  Mise à jour des actualités.
-  Mise en ligne de documents dans la rubrique « Téléchargements ».
-  Mise en ligne de documents dans la rubrique « Cartothèque ».

Coût : 1 600 €TTC / an pour la maintenance et l'hébergement

Financement : SMBS 100%

Réalisations

Page d'accueil de
www.laSorgue.com



Statistique de fréquentation 2016



Perspectives

Le site Internet www.laSorgue.com rencontre de grosses difficultés techniques, qui nuisent grandement à la découverte des contenus, à leur mise à jour et au téléchargement des informations. Après diverses investigations et essais, il s'avère que ces dysfonctionnements sont liés à des contraintes informatiques qui ne peuvent pas être résolues sans modifier le support du site.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues travaille ainsi à mettre en place une nouvelle version du site Internet : définition précise des besoins et du projet, recherches de co-financements, sélection d'un prestataire, construction du nouveau site, amendement des contenus...

Pour mener à bien cette mission, il s'est assuré en 2017 le concours d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et a sollicité élus et agents pour participer à des ateliers de travail.



La Passerelle – 1, Chemin des Palermes - 84320 Entraigues sur la Sorgue

Tél. : 04 90 83 68 25 - Fax : 04 90 83 17 60

smb@laSorgue.com - www.laSorgue.com

Directeur de Publication :
M. Guy MOUREAU, Président

Crédit photographies :
Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Date de publication :
Septembre 2017

Réalisé avec le concours financier de :

